



SARRALTROFF



Echos Municipaux 2003

Couverture :

Bûcherons rue de la Fontaine (1938).

(Cette photographie de 1938-39, exceptionnelle, de la rue de la Fontaine avec 3 bûcherons, est un véritable document d'époque.

Sur la photo, nous voyons de gauche à droite :

- HUTTEL Eugène (avec le mégot) commis à la ferme GROSSE Auguste (le fils de l'ancien maire du même nom) dit « Oucher ».
- SONNTAG Nicolas, le frère de Victor SONNTAG, qui exploite plus tard une ferme à Loudrefing.
- GROSSE Paul, le père de Monique ROOS née GROSSE, Gérard GROSSE agriculteur retraité à Sarraltroff, Marie-Louise MASSON nées GROSSE, Josiane OLIGER née GROSSE et Lucienne BAUMGARTNER née GROSSE.

Album souvenir



Noces d'or des époux
Christ Marcel et Yvonne, née Henrion



Noces d'or des époux
Gassmann René et Annie née Beauvais





Les Vœux du Maire

*Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,*

Le passage d'une année à l'autre incite à dresser le bilan de celle qui vient de s'achever ; c'est ce dernier dont nous essayons de rendre compte dans ce bulletin communal 2003.

Aussi, je voudrais tout d'abord remercier tous ceux qui nous ont accompagné tout au long de cette année : membres du conseil municipal, employés de la commune, personnels éducatifs, membres de nos associations ainsi que tous les partenaires de notre commune.

Soyez également assurés que nous continuerons à donner le meilleur de nous-mêmes pour le bien de notre commune et de tous.

Mais surtout, je formule pour vous tous mes vœux les meilleurs de santé, de réussite et de bonheur pour l'année 2004.

*Votre Maire,
Francis MATHIS*

LE MOT DU MAIRE

On se souviendra longtemps de l'année 2003, à cause de la guerre en Irak, mais surtout, à cause de cette canicule inattendue d'un été où la température a dépassé les 40° C. Pluie, inondations, tempêtes, chaleur torride, notre société avait peut-être cru trop tôt s'être affranchie des contraintes naturelles. Nous restons vulnérables.

L'eau c'est la source de la vie. Il ne faut pas la gaspiller et la réserver à ce qui est nécessaire en cas de rareté. C'est ce qui a conduit le Préfet de la Moselle à interdire l'arrosage des jardins, le lavage des voitures... Ce fut une décision sage. Le Syndicat des Eaux de Wintersbourg, dont nous dépendons, a connu des records de consommations en pleine chaleur (3300 M3 par jour) et la station de pompage de secours a fonctionné 24 heures sur 24 pour subvenir aux besoins des consommateurs. Suite à l'arrêté du Préfet, cette consommation totale pour les 30 communes rattachées au Syndicat

Nous habitons un village où les gens se connaissent et s'entraident, ce qui ne fut pas le cas dans la capitale dont la taille et l'anonymat qui y règne ont favorisé l'isolement des personnes âgées moins armées pour se protéger de la chaleur.

Je suis donc tout naturellement porté à parler des problèmes d'eau et d'assainissement. Tout d'abord, l'Ecart de la Schneymühle est maintenant raccordé au réseau d'eau potable. L'opération d'un coût total de 64700 uros TTC a été réalisée sous mandat du Syndicat des Eaux de Wintersbourg. Il y a de nombreuses années, le Conseil Général avait décidé de subventionner à un bon taux le raccordement des écarts mais, à l'époque, les propriétaires n'avaient pas donné suite. C'est donc aujourd'hui chose faite.

Amener l'eau potable est une chose, évacuer les eaux usées en est une autre, c'est le problème de l'assainissement. Le gros chantier qui nous

une fois par mois par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg (en fait toutes les 3 semaines environ).

Le plus gros chantier de cette année aura été la rénovation intérieure et extérieure du bâtiment de l'Ecole maternelle. Nos petites têtes blondes disposent maintenant de locaux clairs, gais, de salles de repos agréables. De plus, l'électricité a été remise aux normes, ce qui est un facteur de sécurité.

L'école des grands n'a pas été oubliée pour autant : les deux préaux qui souffraient d'un défaut majeur de résonance ont été équipés de plafonds spéciaux absorbant le bruit, ce qui augmente le confort des utilisateurs, parmi lesquels ne figurent pas que les enfants, mais aussi les associations qui l'occupent également comme la gymnastique volontaire. La facture de ces travaux se monte à la somme de 87800 uros TTC pour la maternelle et à la somme de 9880 uros TTC pour les plafonds des préaux de l'école primaire.

Malheureusement, nos écoles, que nous avons équipées, l'an dernier, de matériel informatique ont été cambriolées le 19 mars 2003 et les récents ordinateurs ont été emportés, privant les enfants d'un outil éducatif appréciable. Ils seront remplacés.

La place devant les écoles a également été rendue plus agréable avec le ravalement des façades de la maternelle et l'installation de luminaires tout neufs.

Pour améliorer la sécurité, nous avons fait poser des barrières à la sortie de la bibliothèque (rue de Hilbesheim) aux abords des feux tricolores. Ce travail a été réalisé par les ouvriers communaux et des bénévoles.

Un autre volet important est celui de la voirie. La longueur importante des rues et trottoirs dans notre commune est un sujet de préoccupation constant que nous ne réussirons à résoudre que par étapes. Dans le cadre du nouveau programme de



Moulin de Sarraaltroff - été 2003, le niveau de l'eau est au plus bas.

des Eaux a chuté aux alentours de 2300 à 2500 M3 par jour. Le Syndicat n'aurait pas pu, à ce moment là, donner suite à une demande de la Ville de Sarrebourg en cas de nécessité.

Le problème des personnes âgées, heureusement, nous a été épargné.

attend est celui de l'assainissement des rues de la Fontaine et de la Sarre. L'étude de ce projet devrait être achevée fin juin 2004 et les travaux débuter ver 2005.

Dans le domaine de la propreté, nous nous acheminons aussi vers le balayage des rues qui sera effectué

subventionnement du département de la Moselle, le S A C R, cette année ont été réalisés la première tranche de la voirie de la rue de la Côte, avec les trottoirs et un programme similaire dans le prolongement de la rue de l'Etang et dans la rue de la Forêt.

Pour les équipements sportifs, nous avons doté cette année le stade de football d'un parking rendant son accès plus facile, et améliorant la sécurité car les nombreuses voitures qui stationnaient le long de la route étaient un facteur de danger.

A la Salle des Fêtes, la peinture a été remise à neuf et un lave-vaisselle a été installé.



Saint Nicolas à l'école maternelle renouvelée.

Pour ce qui concerne l'animation culturelle, nous avons eu le plaisir d'encourager cette année les petits de l'école maternelle qui, sous la houlette de Marie-Jeanne Schlachter ont produit une adaptation fort réussie de la Flûte Enchantée de Mozart. De même, lors d'« Anim 2000 », le comique poète Hector est venu nous faire rire avec des sketches choisis.

Dans le domaine communautaire, nous pouvons profiter aussi maintenant de la déchetterie qui est ouverte à tous les particuliers. A cet égard, je voudrais rappeler que la décharge à végétaux n'est plus en fonction et qu'après une période de tolérance, il est aujourd'hui défendu d'y déposer quoique ce soit. Attention, des contrôles de la gendarmerie ont déjà eu lieu !

Vous avez eu, cette année, durant la période estivale, à pâtir de nuisances sonores liées à un campement dans les abords de la Sarre. Ce problème nous a préoccupé, car il incommodait beaucoup de personnes durant la période la plus chaude. La communauté de communes a initié une étude afin de créer une aire de stationnement pour les gens du voyage comme la réglementation le recommande : cela devrait améliorer ce problème. En tout cas, nous l'espérons.

Suite à la demande de SFR, une antenne GSM sera implantée dans une petite clairière à la pointe de la forêt du Weiherwald. Cette antenne est destinée à améliorer la couver-

ture réseau des téléphones mobiles. La commune percevra, suite à cette installation, une somme de 2000 euros par an pour un contrat établi sur 12 années.

Enfin, l'accroissement de notre village rend notre cimetière plus exigu tous les jours. Le cimetière sera agrandi et les ouvriers communaux ont commencé l'extension des murs d'enceinte.

Le remembrement (aménagement foncier) suit son cours et la commune, à l'issue d'un vote du conseil municipal a décidé de créer une réserve foncière communale d'environ 8 hectares destinée à offrir, à l'avenir, des possibilités d'implantation de maisons individuelles chez nous. Nous manquons en effet,

jusque là, de places à bâtir. La création d'un lotissement devrait, quant il sera réalisé apporter une solution à ce problème.

Nous espérons toutefois que la réalisation d'une variante du remembrement, due au problème du TGV n'entravera pas ce dernier en nous privant, à cause du ralentissement qu'il pourrait induire, d'un taux de subvention avantageux sur les travaux connexes.

La nouvelle loi sur l'urbanisme apporte, quant à elle, une solution nouvelle dans le paysage de l'aménagement foncier. Le conseil municipal a décidé de l'appliquer et d'instaurer la Participation pour Voies et Réseaux (PVR). Lotir coûte cher et les avantages tirés par la commune ne sont pas toujours évidents. La nouvelle loi permet de mettre à la charge d'un acquéreur, d'un particulier, ou d'un lotisseur, la portion de voirie nouvelle créée pour accéder à son (ses) terrain (s). S'il y a plusieurs constructeurs, il y aura une péréquation tenant compte de la longueur de façade du terrain et d'une certaine profondeur du terrain à viabiliser. Cette mesure devrait permettre de clarifier et de débloquer la situation dans certains secteurs du village et permettre l'installation de nouvelles constructions. Nous sommes à votre disposition pour tous éclaircissements sur ce sujet nouveau.

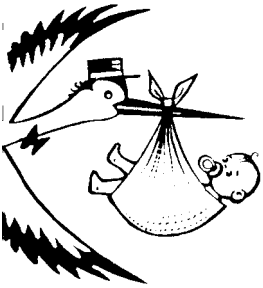
Comme vous le constatez, les choses bougent petit à petit. Nous avons le souci d'améliorer la vie du maximum d'entre vous. Cela nécessite travail et coopération. Avec vous, mais aussi avec nos partenaires, au sein du canton, de la communauté de communes, du SIVUT, et bientôt du Pays. Car selon les problèmes, il faudra une coopération de plus en plus large. La toile de fond reste le développement économique car sans financement, sans emploi, rien ne peut se faire. C'est pourquoi avec vous tous, avec les membres du conseil que je remercie pour leur dévouement, avec nos partenaires, nous essayons de faire toujours plus et toujours mieux pour Sarraltroff avec les moyens dont nous disposons.

Bonne Année 2004

Le Maire, Francis MATHIS

ETAT CIVIL 2003

(arrêté au 27 décembre 2003)



Naissances

KRAUSER Elodie Sandrine
le 30 mai 2003 à Sarrebourg

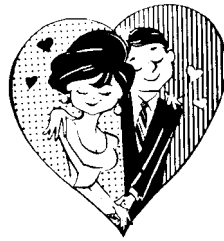
WAGNER Chloé Ophélie
le 30 juin 2003 à Saverne

FUNAZZI Mickaël Martial Gabriel
le 3 août 2003 à Saverne

MEYER Ophélie
le 23 août 2003 à Sarrebourg

RAUCH Ugo
le 11 septembre 2003 à Saverne

*Bienvenue aux nouveaux-nés et
toutes nos félicitations aux parents*



Mariages

Gaston BLETTNER et
Marie Joséphine BERTIN
le 28 mars 2003

Gilles CHRISTOPHE et
Anne Marie FRANTZ
le 30 août 2003

*Sincères félicitations aux jeunes
époux*



Décès

HABER Gabriel
le 26 janvier 2003

LIMON Marie Thérèse
le 4 février 2003

GASSMANN Marie Anne
le 5 mars 2003

HIEGEL Marie Hélène
le 17 mars 2003

BIRKEL Alfred
le 14 avril 2003

DASTILLUNG Louis
le 4 mai 2003

LIMON Camille
le 6 août 2003

MAZERAND Joseph
le 8 octobre 2003

DASTILLUNG Joseph Charles
le 22 novembre 2003

BERNIER Hélène
le 26 décembre 2003

KARLESKIND Jean-Auguste
le 27 décembre 2003

*Nos sincères condoléances aux
familles*



Hommage à Nicolas LOUX

(31.03.1916 – 26.01.2003)

MAIRE DE SARRALTROFF de 1945 à 1953

De Dieuze nous est parvenue la nouvelle de la disparition de Nicolas LOUX, ancien maire de Sarraltroff.

Monsieur Loux, exploitant agricole, avait exercé la fonction de maire pendant 8 ans à la période difficile de l'après-guerre. Elu en 1945 et 1947, à l'âge de 29 ans, il était alors probablement le plus jeune premier magistrat de la commune.

Homme dynamique et entreprenant, progressiste, il fut à l'origine d'un certain nombre de réalisations dont :

- la création du premier stade de football à l'endroit de l'actuelle zone artisanale,
- l'aménagement et l'équipement sanitaire d'un nouvel appartement pour l'instituteur,
- le réaménagement de l'ancien cimetière,
- l'arpentage de la rue des Vergers en vue du développement foncier du village.

Lors de son mandat eut lieu la première tentative de remembrement qui avorta probablement parce que le nombre de parcelles et d'exploitants était trop important dans cette période difficile. En effet, à cette époque, la suffisance alimentaire n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui : il y avait beaucoup de petits exploitants pour lesquels la parcelle agricole était un appoint à un travail en usine ou ailleurs et ils voyaient donc d'un mauvais œil le fait d'avoir à engager des frais pour des parcelles de toute façon petites.

Ceux là ne ressentaient pas le besoin de remembrer...

Nicolas Loux était marié à Marie Roos dont il eut deux enfants : Simone et Gaston et avait eu le plaisir d'avoir quatre petits enfants.

A Sarraltroff, il avait repris le train de culture de ses parents qu'il avait agrandi et modernisé, tout en assurant la gérance de la ferme de Sarreck.

Toujours soucieux de se développer, il quitta Sarraltroff pour acquérir une ferme à Harraucourt mais il avait gardé la nostalgie de son village natal.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme entreprenant et dévoué à la cause communale.

Nous présentons nos condoléances les plus émues à la famille, signe de notre reconnaissance pour le travail accompli.



Hommage à Louis DASTILLUNG

(17.07.1926 – 04.05.2003)

Monsieur Louis Dastillung nous a quitté cette année. Il était engagé, très jeune, dans la vie communale comme jeune Sapeur-Pompier, il passa lieutenant et acheva sa carrière comme capitaine honoraire.

Il fut également membre du cercle Saint Michel où il était connu pour ses performances en tant que gymnaste particulièrement adroit à la barre fixe et aux barres parallèles.

Au début de la deuxième guerre mondiale, il avait été exempté du service militaire allemand car l'occupant avait pris en compte qu'il travaillait avec son père, charron, et que son frère avait été tué en 1940 près de Schirmeck lors d'un mitraillage par la Luftwaffe. Malheureusement pour lui, il fut incorporé dans l'armée allemande, et ce, 15 jours avant la libération ce qui fit qu'il servit encore quelques mois sous l'uniforme allemand (environ 6 mois). Lorsqu'il fut libéré, il fut contraint de faire son service militaire en tant que français car l'armée française ne validait le temps de service passé chez les allemands qu'à partir d'une durée de 1 an, durée seule prise en compte pour exempter du service militaire français.

Il fut également conseiller municipal à Sarraltroff entre 1965 et 1977.

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

COMMUNE DE SARRALTROFF
 BUDGET PRIMITIF 2002 - COMPTE ADMINISTRATIF 2002 - BUDGET PRIMITIF 2003
 Section de fonctionnement - DÉPENSES

CHAPITRES M 14	B.P. 2002 (Prévisions) Montants en euros	C.A. 2002 (Résultats) Montants en euros	B.P. 2003 (Prévisions) Montants en euros
FONCTIONNEMENT : Dépenses	447 307,00	209 726,71	398 175,00
60 - Achat et variation des stocks	35 050,00	33 353,79	32 850,00
61 - Services extérieurs	15 510,00	14 464,92	17 250,00
62 - Autres services extérieurs	13 250,00	15 169,69	16 200,00
63 - Impôts Taxes	2 950,00	2 565,00	2 850,00
64 - Charges de personnel - 012 -	81 850,00	84 953,50	92 370,00
65 - Autres charges courantes	40 740,00	37 993,26	41 570,00
66 - Charges financières	21 520,00	21 226,55	16 520,00
67 - Charges exceptionnelles	24 540,00	0,00	20 000,00
023 - Virement Sect° d'investis.	211 897,00	-----	158 565,00

COMMUNE DE SARRALTROFF
 BUDGET PRIMITIF 2002 - COMPTE ADMINISTRATIF 2002 - BUDGET PRIMITIF 2003
 Section de fonctionnement - RECETTES

CHAPITRES M 14	B.P. 2002 (Prévisions) Montants en euros	C.A. 2002 (Résultats) Montants en euros	B.P. 2003 (Prévisions) Montants en euros
FONCTIONNEMENT : Recettes	447 307,00	286 142,32	398 175,00
70 - Produits Domaine et Ventes	11 880,00	12 859,51	11 900,00
73 - Impôts et Taxes	117 545,00	109 000,26	111 505,00
74 - Dotations Subventions Partic.	126 650,00	140 041,11	136 905,00
75 - Autres Prod de Gestion Cour.	45 790,00	5 168,86	55 300,00
013 - Remb. sur salaire CEC CES	18 000,00	18 915,08	18 850,00
76 - Produits financiers divers	3,00	5,05	5,00
77 - Cession d'immob. Vente Terr	23 780,00	152,45	20 150,00
79 - Transfert de charges (assur)	0,00	0,00	0,00
002 - Excedent de Fonct° reporté	103 659,00	-----	43 560,00

COMMUNE DE SARRALTROFF
DÉTAIL DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT
DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2003

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	DEPENSE REALISEE	
	Article budget	Somme dépensée
Logiciels Mairie	2050	2 404,02 €
Achat de Terrains	2111	7 349,07 €
Equipement Salle des Fêtes Lave-Vais,+ Couverts	2188	6 221,96 €
Achat Equipement extérieure (banca barrières ...)	2188	3 542,65 €
Batiment Eglise - Bruleur à la chaufferie	2313	1 827,89 €
Création de Trottoirs	2315	5 724,08 €
Mur du Cimetière	2315	4 034,35 €
Création de Fossés	2316	3 441,75 €
Parking au Stade	2315	13 396,64 €
Voie de la Rue de la Côte	2316	15 901,39 €
Voie Rue de la Forêt et Rue de l'Etang	2315	27 219,17 €
Rénovation de l'Ecole Maternelle	2313	98 225,08 €
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES (solde)	2313	0,00 €
OFl - Remboursement capitaux d'emprunts	1641	62 832,17 €
OFl - Déficit d'investissement antérieur	001	138 515,00 €
OFl - Encaissement du FC TVA	/	/
OFl - Encaissement de la T L E	/	/
OFl - Affectation du résultat 2002 excéd. fonct capit	/	/
OFl - Vir. de la section de fonctionnement	/	/
OFl Différences sur cession de terrains		
OFl Terrains nus		
/	/	/
TOTAL DES DEPENSES REELLES	/	387 635,89 €

BALANCE GENERALE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2003
en Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES = 398 176,00 € → 2 611 856,78 F

RECETTES = 398 176,00 € → 2 611 856,78 F

SECTION D'INVESTISSEMENTS

DEPENSES = 434 185,00 € → 2 847 935,71 F

RECETTES = 434 185,00 € → 2 847 935,71 F



L'AGENDA DES MANIFESTATIONS

Période septembre 2003 - septembre 2004

DATES	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS
28 septembre 2003	Fête Patronale	Sports Réunis
10 octobre 2003	Assemblée Générale	Donneurs de Sang Bénévoles
17 octobre 2003	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
18 octobre 2003	Soirée MOULES FRITES	Amicale des Sapeurs Pompiers
25 octobre 2003	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
9 novembre 2003	Armistice 1918	UNC Anciens Combattants
28 novembre 2003	Assemblée Générale	Arboriculteurs
6 décembre 2003	Repas de la Sainte Barbe	Amicale des Sapeurs Pompiers
14 décembre 2003	Repas de Fin d'Année	Club de l'Amitié
19 décembre 2003	Fête de Noël des Ecoles	Groupe Scolaire
9 janvier 2004	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
16 janvier 2004	Assemblée Générale	Amicale des Sapeurs Pompiers
23 janvier 2004	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
13 février 2004	Assemblée Générale	Souvenir Français
22 février 2004	Après Midi Thé Dansant	UNC Anciens Combattants
6 mars 2004	Soirée HARENGS	Amicale des Sapeurs Pompiers
19 mars 2004	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
28 mars 2004	Repas du 3e Age	Commune
1 mai 2004	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
9 mai 2004	Victoire 1945	UNC Anciens Combattants
23 mai 2004	Communion	Paroisse
6 juin 2004	Pizza Flamm à Domicile Fête des Mères	Sports Réunis
13 juin 2004	Fête Dieu	Paroisse
19 juin 2004	Fête des Ecoles	Groupe Scolaire
2 juillet 2004	Collecte de Sang GOERLINGEN	Donneurs de Sang Bénévoles
10 juillet 2004	Fête Champêtre	Amicale des Sapeurs Pompiers
25 juillet 2004	Fête des Vieux Métiers et Brocante	Sports Réunis
26 septembre 2004	Fête Patronale	Sports Réunis

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2002

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Berger D, Poirot B, Jacob P, Dubois A, Geoffroy A, Weber G, Dresch N, Mazerand AM,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Koch E, Friang M, Hacquard A.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Le maire expose quelques communications :

- Les travaux de raccordement en eau potable de l'écart de la Schneymühle sont en voie d'achèvement. La mise en place du réseau est achevée et les derniers travaux (raccordements au habitations...) sont actuellement en cours.
- La municipalité (maire et adjoints) a représenté la commune aux Noces d'Or des époux UNTEREINER Albert. Un arrangement floral leur a été offert à cette occasion.
- Les travaux de voirie dans la rue de l'Etang et dans la rue de la Forêt (prolongement de voirie) sont actuellement en cours. L'entreprise GARTISER de Phalsbourg a posé les bordures de chaussée. La mise en place des enrobés sera réalisée au printemps 2003.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Achat de terrains – Lieu-dit LA CHAPELLE

Achat de terrains – Lieu-dit FORET DU WEIHERWALD

E D F – redevance d'occupation du domaine public

Décision Modificative de Crédits N° 3 – Rémunérations

DIVERS :

Visite de Monsieur le Sous Préfet le 11 janvier 2003

Achat de terrains – Lieu-dit LA CHAPELLE

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff mentionnées ci-dessous. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

PROPRIETAIRES : Mme BILLAND René - Mme BEAUVAIS Catherine

75 Cité Bellevue - 57700 HAYANGE

LISTE DES PARCELLES

1/ Section 16 N° 232 Lieu-dit LA CHAPELLE Superficie : 2 ares 01 ca

2/ Section 16 N° 233 Lieu-dit LA CHAPELLE Superficie : 2 ares 03 ca

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de **180,00 euros** l'are soit un total général de :

SOIT UN TOTAL DE 4 ARES 04 CA

180,00 Euros X 4,04 ares = 727,20 Euros

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

Achat de terrains – Lieu-dit FORET DU WEIHERWALD

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff mentionnées ci-dessous. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

PROPRIETAIRE : Mme KARLESKIND – DILLENSCHNEIDER Marie Jeanne - Ep DILLENSCHNEIDER Marcel

15 avenue Fayolle - 57400 SARREBOURG

LISTE DES PARCELLES

1/ Section B N° 34 Lieu-dit WEIHERWALD Superficie : 8 ares 40 ca

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de **23,00 euros** l'are soit un total général de :

SOIT UN TOTAL DE 8 ARES 40 CA

23,00 Euros X 8,40 ares = 193,20 Euros

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

E D F – redevance d'occupation du domaine public

Le maire informe les membres du conseil municipal que le décret N° 2002-409 du 26 mars 2002 modifie le régime des redevances pour occupation du domaine public des communes par des réseaux de trans-

port et de distribution d'électricité. Il précise que cette redevance est calculée suivant le nombre d'habitants par commune et que pour SARRALTROFF, le plafond maximum est fixé à 153,00 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux EDF à **153,00 euros**.

Décision Modificative de Crédits N° 3 – Rémunérations

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les crédits budgétaires prévus au Budget Primitif Communal 2002 sont insuffisants pour mandater les derniers mandats de caisses trimestrielles pour le 4e trimestre 2002. Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative de crédits.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter la décision modificative de crédits suivante :

de l'Article 675 - Valeur Comptable des Immobilisations Cédées - 5.000,00 € vers l'Article 6411 - Rémunération du personnel titulaire + 5.000,00 €

DIVERS

Visite de Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg à Sarraltroff

Le maire informe le conseil municipal que Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg sera présent dans la commune le 11 janvier prochain (le matin à partir de 10 h 00) pour prendre connaissance avec le conseil municipal, le conseil de fabrique et le personnel enseignant. Au cours de cette visite, le maire lui présentera les dossiers importants pour la commune (TGV Est, inondations,...) et effectuera avec les membres du conseil, la visite des bâtiments communaux.

Il sera notamment question des travaux de réfection intérieure et extérieure du bâtiment de l'école maternelle ainsi que de l'isolation sonore des préaux de l'école primaire. Il est également prévu la visite de l'église et la présentation du mobilier classé et des peintures.

La rencontre s'achèvera autour d'un vin d'honneur et d'un repas (pot au feu) servis à la Salle des Fêtes.

Après un court échange de vues = subventions municipales – travaux – préparation du Bulletin Communal 2002 – le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 00.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2003

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Berger D, Poirot B, Jacob P, Dubois A, Geoffroy A, Weber G, Hacquard A, Dresch N, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Koch E.,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Le maire expose quelques communications :

- Tout d'abord, le maire remercie les membres du conseil pour leur participation à la réunion de travail avec Monsieur le Sous Préfet le Samedi 11 janvier dernier.
- Les services techniques communaux effectuent actuellement la remise en peinture intérieure de la Salle des Fêtes. Le maire invite les Conseillers présents à se rendre, après la réunion, dans la salle afin de choisir la couleur la plus appropriée pour le bâtiment.
- La 4^e tranche des travaux de restauration des berges de la Sarre (suite à la tempête de décembre 1999) sont actuellement en cours et sont réalisés sous mandat de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg. Ils concernent la section située entre le Moulin REIN et la limite du ban communal vers Oberstinzeln (12 embâcles).
- La somme à payer cette année au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élève à 11.724,29 € contre 11.331,65 € en 2002.

- La Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg a programmé l'ouverture de la Déchetterie sur le secteur de Sarrebourg pour le mois de juin – juillet 2003. Le maire propose de fermer, à cette période, la décharge à végétaux située sur la route de Dolving qui sera devenue inutile.
- Monsieur Bertrand Kugler, 1^{er} Adjoint et délégué de la commune au SIVUT du Pays de Sarrebourg rapporte que le SIVUT subventionnera à compter de 2003 les ravalements de façades pour les bâtisses datant d'avant 1940, ceci sur une base de calcul de 30 % sur 20.000,00 € de travaux.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

- Travaux de rénovation de la Maternelle – Subvention DGE
- Travaux de rénovation de la Maternelle – Subvention Ministère de l'Intérieur
- Achat de terrains – Lieu-dit FORET DU WEIHERWALD – Modif. CM du 25.11.2002
- Vente de Terrains – Lieu-dit LA CHAPELLE
- Mutuelle Nationale Territoriale – Taux du contrat « Maintien de Salaire »
- Contrat C E C – Agent Extérieur
- Contrat C E C – Agent d'Entretien des bâtiments communaux

DIVERS :

- Remembrement communal - Viabilité au Lieu-dit LA CHAPELLE
- Assainissement dans la rue de la Fontaine et rue de la Sarre – Subvention Agence de l'Eau
- Prévision des travaux d'investissement à inscrire au Budget Primitif 2003
- Installation d'un Relais Téléphonique Portable à Sarraltroff – Réseau SFR

Travaux de rénovation de la Maternelle – Subvention DGE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation intérieure et extérieure du bâtiment de l'Ecole Maternelle de Sarraltroff. En effet, ces travaux correspondraient à la finalisation de la rénovation totale de ce bâtiment (chauffage central effectué en 1998 et changement des fenêtres et portes en 2001). Il présente ensuite au Conseil Municipal les devis de ces travaux (détaillés ci-dessous) d'un montant total de **79.339,97 € HT** et de **94.890,64 € TTC**.

Après délibération, le conseil municipal :

- ACCEPTE le projet de rénovation du bâtiment de l'Ecole Maternelle de Sarraltroff,
- DECIDE d'effectuer les travaux présentés ci-dessus en l'an 2003 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2003,
- SOLLICITE la subvention de l'Etat au titre de la DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE),
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que la demande de subvention D G E et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Travaux de rénovation de la Maternelle – Subvention Ministère de l'Intérieur

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation intérieure et extérieure du bâtiment de l'Ecole Maternelle de Sarraltroff. En effet, ces travaux correspondraient à la finalisation de la rénovation totale de ce bâtiment (chauffage central effectué en 1998 et changement des fenêtres et portes en 2001). Il présente ensuite au Conseil Municipal les devis de ces travaux (détaillés ci-dessous) d'un montant total de **79.339,97 € HT** et de **94.890,64 € TTC**.

Après délibération, le conseil municipal :

- ACCEPTE le projet de rénovation du bâtiment de l'Ecole Maternelle de Sarraltroff,
- DECIDE d'effectuer les travaux présentés ci-dessus en l'an 2003 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2003,
- SOLLICITE la subvention de l'Etat (Ministère de l'Intérieur),
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que la demande de subvention au Ministère de l'Intérieur et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Achat de terrains – Lieu-dit FORET DU WEIHERWALD – Modif. CM du 25.11.2002

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.11.2002

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff mentionnées ci-dessous. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

PROPRIETAIRES : Mr SCHAEFFER François (décédé) – Mme Vve SCHAEFFER née GEOFFROY Claire

18 rue de Hilbesheim - 57400 SARRALTROFF
1/Section B N° 23 Lieu-dit WEIHERWALD Superficie : 18 ares 70 ca
SOIT UN TOTAL DE 18 ARES 70 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de **23,00 euros** l'are soit un total général de :

23,00 Euros X 18,70 ares = 430,10 Euros

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

Vente de Terrains – Lieu-dit LA CHAPELLE

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à la vente de terrains à Sarraltroff mentionnées ci-dessous. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit (1/, 2/, 3/ et 4/):

1/ Section 16 N° 536/202 Lieu-dit LA CHAPELLE Superficie : 3 ares 03 ca

2/ Section 16 N° 541/201 Lieu-dit LA CHAPELLE Superficie : 2 ares 66 ca

SOIT UN TOTAL DE 5 ARES 69 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide la vente de ces parcelles au prix de **1.525,00 euros** l'are soit un total général de :

5,69 ares X 1.525,00 Euros = 8.677,00 Euros

à **Mademoiselle Sonia DANNENBERGER**

3 rue de Fénétrange - 57400 SARRALTROFF

et : 3/ Section 16 N° 537/202 Lieu-dit LA CHAPELLE Superficie : 3 ares 17 ca

4/ Section 16 N° 542/201 Lieu-dit LA CHAPELLE Superficie : 2 ares 51 ca

SOIT UN TOTAL DE 5 ARES 68 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide la vente de ces parcelles au prix de **1.525,00 euros** l'are soit un total général de :

5,68 ares X 1.525,00 Euros = 8.662,00 Euros

à **Monsieur Camille Francis DANNENBERGER – Epouse Danièle Alice LIMON**

3 rue de Fénétrange - 57400 SARRALTROFF

Le conseil municipal autorise le maire à signer les actes correspondants à ces opérations.

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de l'acheteur.

Mutuelle Nationale Territoriale – Taux du contrat « Maintien de Salaire »

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la modification et de la signature d'un nouveau contrat avec la Mutuelle Nationale Territoriale, concernant le maintien de salaire pour les agents communaux. Le taux de ce nouveau contrat «Maintien de Salaire», qui sera appliqué à compter du 1^{er} JANVIER 2003 passera de 1,28 % à 1,16 % du salaire brut. Il précise que ce taux peut faire l'objet d'une participation communale de 25 % sur les 1,16 %.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter le nouveau contrat Maintien de Salaire, signé au 1^{er} janvier 2003 et d'en accepter le taux total de 1,16 % réparti comme suit :

- part salariale fixée à 0,87 % du salaire brut pour les agents :

Raphaël FUNAZZI - Secrétaire de Mairie

Gilbert GASSMANN - Agent Technique

Martine NEUROHR - ATSEM

- part communale (par subvention versée en fin d'année) fixée à 0,29 % du salaire brut (une somme prévisionnelle sera prévue pour cette participation lors du vote du budget primitif 2003).

Contrat C E C – Agent Extérieur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le poste de Contrat Emploi Consolidé (CEC) Agent Extérieur peut être renouvelé pour une durée de UN an : du 1^{er} février 2003 au 31 janvier 2004. Il s'agira du 2^d renouvellement de ce contrat (concernant Mr Bernard LITTNER).

Après délibération, le conseil municipal :
ACCEPTÉ le renouvellement du poste CEC Agent Extérieur pour une durée d'un AN à savoir du : 1^{er} février 2003 au 31 janvier 2004.

Contrat C E C - Agent d'Entretien des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le poste de Contrat Emploi Consolidé (CEC) Agent d'Entretien des Bâtiments Communaux peut être renouvelé pour une durée de UN an : du 1^{er} mars 2003 au 28 février 2004. Il s'agira du 2^d renouvellement de ce contrat (concernant Mme Monique WEINBERG). Après délibération, le conseil municipal :

ACCEPTÉ le renouvellement du poste CEC Agent d'Entretien des Bâtiments Communaux pour une durée de UN AN à savoir du : 1^{er} mars 2003 au 28 février 2004.

DIVERS

Remembrement communal

Le maire informe des membres présents que la phase de classification des terres est en voie d'achèvement. Monsieur Schnitzler, 2^d Adjoint, membre de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, fait part de sa satisfaction sur la participation fructueuse des autres membres de la commission lors de ces travaux, principalement les personnes ayant évoqué une certaine « opposition et réticence » à la réalisation du remembrement.

Viabilité au Lieu-dit LA CHAPELLE

Le maire présente aux membres du conseil les 4 propositions de mise en place de la viabilité sur le lieu-dit LA CHAPELLE (section 16) et la disposition des terrains qui seraient mis en vente. Après discussion et étude des projets présentés, le conseil estime qu'il est préférable réaliser une viabilité sur 2 terrains. Le maire précise qu'il effectuera, par la suite et après l'achat de ces parcelles, une étude plus approfondie sur le coût de cette opération. Le conseil municipal délibérera sur ce point dans une prochaine réunion.

Assainissement dans la rue de la Fontaine et rue de la Sarre - Subvention Agence de l'Eau

Le maire informe les membres que suite à la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin - Meuse, pour les travaux d'assainissement dans les rues de la Fontaine et de la Sarre, l'Agence de l'Eau souhaite qu'une rencontre soit organisée avec les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, effectuant cette opération sous mandat. Une réunion de travail aura donc lieu, avec les services compétents, prochainement à Sarrebourg pour mettre au point la finalisation et le calendrier des travaux pour ce projet.

Prévision des travaux d'investissement à inscrire au Budget Primitif 2003

Le maire soumet au conseil les propositions de travaux qui pourront être inscrites au budget primitif 2003. Il s'agit des opérations suivantes : Equipement à la Salle des Fêtes, Eclairage public, Réalisation de Trottoirs, Mur au Cimetière, Aire de Jeux, Création de Fossés, Achat d'équipements extérieurs (bancs...), Atelier Municipal, Logiciel Informatique (Mairie), Rénovation de la Maternelle, Parking au Stade, Voirie de la Rue de la Côte et Rue de l'Etang - Rue de la Forêt, extension d'eau à la Schneyhmühle.

Installation d'un Relais Téléphonique Portable à Sarraltroff - Réseau S F R

Le maire soumet à l'assemblée le projet de la société S F R d'implanter une antenne GSM à Sarraltroff afin d'améliorer la couverture du réseau sur la commune. Il s'agirait d'installer une antenne située sur un pylône d'une hauteur de 25 à 30 mètres alimentée par une installation électrique. L'emprise au sol du site serait de 30 à 35 m². Le maire charge Monsieur Bertrand Kugler, 1^{er} Adjoint, de traiter ce dossier avec S F R en vue de trouver un site adéquat pour l'installation de cette antenne dans la mesure où le principe d'une telle implantation serait retenu.

Après un court échange de vues = Travaux communaux - présence de glace sur la route de Dolving lors des période de gel -
le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 00.
SUIVENT ENSUITE LES SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2003

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Berger D, Poirot B, Jacob P, Dubois A, Geoffroy A, Koch E, Hacquard A, Dresch N, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Weber G.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Le maire expose quelques communications :

- Une vente de grumes aura lieu à Bitche le 19 mars prochain. Le volume de bois d'œuvre mis en vente est de 278 m³.
- Le Syndicat des Eaux de Wintersbourg a décidé pour 2003 une augmentation du prix de l'eau à 1,118 € le m³ (soit + 4.21 %). Cette augmentation est destinée à couvrir les taxes payées par le S E W non récupérées comme par exemple les taxes sur l'utilisation des poteaux d'incendie.
- L'entreprise TRABET, missionnée par le Département de la Moselle effectuera prochainement le renouvellement des enrobés de la R D 43 traversant Sarraltroff. Les regards de visite situés sur la RD 43 ne seront pas relevés et mis à niveau par la commune.
- Les ouvriers communaux achèvent actuellement la construction du mur situé à l'arrière de l'emplacement prévu pour le nouveau cimetière.
- Lors de travaux effectués par les ouvriers communaux dans la rue de l'Etang, le groupe électrogène des Sapeurs Pompiers de Sarraltroff, utilisé sur place a été « dérobé ». La journée correspondait au ramassage des objets encombrants sur la commune. Un article dans ce sens a été inséré après les faits dans le journal. Le groupe électrogène, croyant qu'il s'agissait en effet d'un « objet encombrant » a été emporté par un particulier. Celui-ci, après avoir vu l'article dans le journal, a contacté la mairie et rapportera l'objet dans la semaine.
- Les travaux de voirie et de création de trottoirs dans la rue de la Forêt et la rue de l'Etang, réalisés par GERE pour GARTISER sont en cours d'achèvement.
- Plusieurs réunions (avec sorties sur le terrain) sont programmées prochainement avec la commission communale d'aménagement foncier pour étudier la mise en place future des réseaux de chemins et de fossés dans le cadre des travaux connexes au remembrement du ban communal.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

- Comptes de Gestion 2002 - Commune et Budgets Annexes
- Redevance d'assainissement 2003
- Vote des 4 Taxes 2003
- Compte Administratif 2002 - COMMUNE
- Compte Administratif 2002 - BUDGET ANNEXE FORETS
- Compte Administratif 2002 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
- Affectation du Résultat 2002 - COMMUNE
- Affectation du Résultat 2002 - BUDGET ANNEXE FORETS
- Affectation du Résultat 2002 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
- Budget Primitif 2003 - Commune
- Budget Primitif 2003 - Forêts
- Budget Primitif 2003 - Assainissement
- Installation d'un brûleur à la chaufferie de l'Eglise - Participation du Conseil de Fabrique
- Vente de Terrains - Lieu-dit LA CHAPELLE

DIVERS :

- Installation d'un relais S F R sur la commune
- Assainissement dans les rues de la Fontaine et de la Sarre
- Location de la Chasse Communale 2003
- Installation du réseau Internet HAUT DEBIT (ADSL) sur la commune
- Limitation de vitesse sur la RD 43 entre Sarrebourg et Sarraltroff
- Mise en place de la Communauté de Gendarmeries sur l'arrondissement de Sarrebourg
- Modification de la desserte de Bus sur Sarraltroff
- Fuite sur 2 poteaux d'incendie installés par l'entreprise REICHART

Comptes de Gestion 2002 - Commune et Budgets Annexes

Le Maire fait part aux Membres du Conseil des sommes figurant dans

les trois comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Assainissement) pour les opérations comptables de l'année 2002. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les trois comptes de gestion présentés par Monsieur le Receveur Municipal de FENETRANGE.

Redevance d'assainissement 2003

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes encaissées par la Commune lors de la dernière année pour la redevance d'assainissement facturée 0,27 €uro le M3. Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, considérant que d'importants travaux d'assainissement sont prévus les prochaines années, décide d'augmenter le prix de la redevance d'assainissement à **0,32 €uro** le mètre cube d'eau.

Vote des 4 Taxes 2003

Le Maire rappelle à l'Assemblée les taux des 4 taxes votés en 2002. Puis, le Maire informe des Membres du Conseil que ces taux sont identiques depuis plusieurs années. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le taux des 4 taxes pour l'année 2003, à savoir :

pour la taxe d'habitation :	7,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés bâties :	8,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties :	30,00 %
pour la taxe professionnelle :	10,00 %

Compte Administratif 2002 - COMMUNE

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif de la Commune pour les opérations effectuées durant l'année 2002. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2002 pour la Commune faisant apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2002	REALISE 2002
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	447.307,00	209.726,71
RECETTES	447.307,00	286.142,32
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		<u>76.415,61</u>
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	459.768,00	176.930,25
RECETTES	459.768,00	183.250,61
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		<u>6.320,36</u>

RESULTAT DES DEUX SECTIONS :
EXCEDENT de 82.735,97

RESULTAT D'EXECUTION

Compte Administratif 2002 - BUDGET ANNEXE FORETS

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe FORETS pour les opérations effectuées durant l'année 2002. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2002 pour le Budget Annexe FORETS faisant apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2002	REALISE 2002
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	69.295,00	12.121,94
RECETTES	69.295,00	34.426,92
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		<u>22.304,98</u>
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	25.040,00	4.422,06
RECETTES	25.040,00	10.980,36
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		<u>6.468,30</u>

RESULTAT DES DEUX SECTIONS :
EXCEDENT de 28.773,28

RESULTAT D'EXECUTION

Compte Administratif 2002 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2002. Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2002 pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2002	REALISE 2002
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	30.838,00	6.016,53
RECETTES	30.838,00	10.983,33
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		<u>4.966,80</u>
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	29.873,00	0,00
RECETTES	29.873,00	5.742,96
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		<u>5.742,96</u>
RESULTAT DES DEUX SECTIONS :		
EXCEDENT de 10.709,76		

RESULTAT D'EXECUTION

Affectation du Résultat 2002 - COMMUNE

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal pour l'exercice 2002,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2002,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2002 pour la section de fonctionnement est

de : 180.075,28 € (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2002, d'un montant de : 136.514,87 €,

- affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €

- affectation complémentaire de réserve : 00,00 €

- affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 43.560,41 €.

Affectation du Résultat 2002 - BUDGET ANNEXE FORETS

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le B A Bois et Forêts pour l'exercice 2002,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2002,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2002 pour la section de fonctionnement est de : 55.837,93 € (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2002, d'un montant de : 0,00 €,

- affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €

- affectation complémentaire de réserve : 0,00 €

- affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 55.837,93 €.

Affectation du Résultat 2002 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le B A Assainissement pour l'exercice 2002,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2002,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2002 pour la section de fonctionnement est de : 23.908,04 € (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2002, d'un montant de : 0,00 €,

- affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €

- affectation complémentaire de réserve : 0,00 €

- affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 23.908,04 €.

Budget Primitif 2003 - Commune

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2003. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2003, faisant apparaître les sommes suivantes :

	PROPOSITIONS DU MAIRE VOTES DU CONSEIL
FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	398.175,00
RECETTES	398.175,00
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	434.165,00
RECETTES	434.165,00

Budget Primitif 2003 - Forêts

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe FORETS 2003. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe FORETS 2003, faisant apparaître les sommes suivantes :

	PROPOSITIONS DU MAIRE VOTES DU CONSEIL
FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	92.538,00
RECETTES	92.538,00
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	30.756,00
RECETTES	30.756,00

Budget Primitif 2003 - Assainissement

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2003. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2003, faisant apparaître les sommes suivantes :

	PROPOSITIONS DU MAIRE VOTES DU CONSEIL
FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	35.808,00
RECETTES	35.808,00
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	38.830,00
RECETTES	38.830,00

Installation d'un brûleur à la chaufferie de l'Eglise Participation du Conseil de Fabrique

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, de la proposition de participation émise par le Conseil de Fabrique de Sarraltroff pour les travaux d'installation d'un brûleur à la chaufferie de l'Eglise. Le montant proposé pour cette participation est de 1.500,00 € (mille cinq cent euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la somme de 1.500,00 € proposée par le Conseil de Fabrique de Sarraltroff correspondant aux travaux d'installation d'un brûleur à la chaufferie de l'Eglise. Cette somme fera l'objet d'un titre de recette émis par la Commune et imputé à l'article 1328 de l'opération d'investissement N° 06 - Bâtiment EGLISE PAROISSIALE.

Vente de Terrains - Lieu-dit LA CHAPELLE

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à la vente de terrains à Sarraltroff mentionnées ci-dessous. Il s'agit des parcelles référencées comme suit (1/, 2/) :

1/ Section 16 N° 534/202 Lieu-dit LA CHAPELLE Superficie : 1 are 76 ca

2/ Section 16 N° 539/201 Lieu-dit LA CHAPELLE Superficie : 1 are 43 ca

SOIT UN TOTAL DE 3 ARES 19 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide la vente de ces parcelles au prix de **1.525,00 euros** l'are soit un total général de :

3,19 ares X 1.525,00 €uros = 4.864,75 €uros

à **Monsieur DIEBOLD Richard**

51 route d'Oberbronn - 67110 REICHSHOFFEN

Le conseil municipal autorise le maire à signer les actes correspondants à ces opérations.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

DIVERS

Installation d'un relais S F R sur la commune

Monsieur KUGLER rapporte que le site choisi prioritairement pour l'installation d'une antenne relais pour le réseau S F R est situé à la limite du ban communal dans le prolongement de la Rue de la Forêt (vers le ban d'Oberstintel). Il informe les membres du conseil qu'une réunion sur place est organisée le samedi 22 mars prochain avec Monsieur SCHREIBER (représentant le bureau d'étude pour l'installation de cette antenne) et Monsieur GANGLOFF (pour les services ONF). Une emprise au sol de 30 à 40 m² doit être prévue pour cette implantation. Les détails pratiques seront étudiés lors de cette réunion sur le site choisi. Cette installation fera l'objet d'une convention signée ultérieurement avec SFR et les services de l'ONF.

Assainissement dans les rues de la Fontaine et de la Sarre

Une réunion a été organisée dans les locaux de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg (C C A S) afin de finaliser les dossiers d'étude de travaux d'assainissement sur le territoire de la communauté et de contrôler les dossiers de demande de subventions aux services concernés (Etude par le Cabinet Berest et demande de subventions à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse...). Monsieur Léon Schnitzler a assisté à cette réunion et rapporte les points suivants : « L'accord de subvention ne pourra intervenir qu'après la signature d'un contrat pluriannuel entre les services de la C C de l'Agglomération de Sarrebourg et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (contrat sur 1 - 5 - ou 20 années). Le contrat actuel est arrivé à échéance et une négociation est en cours pour la signature d'un nouveau contrat = soit 1 contrat ou 2 contrats définis ci-dessous :

1° raccordement de Hommarting à la station d'épuration de Sarrebourg,

2° raccordement de Sarraltroff et Haut Clocher à la station d'épuration de Sarrebourg.

Le zonage est à réaliser avant le 31 décembre 2005. La commune et la Communauté de Communes choisiront prochainement un bureau d'études, la C C A S lancera l'étude (par tranches fermes). Le résultat finalisé devrait être connu en JUIN 2004.

Location de la Chasse Communale 2003

Le maire fait part aux membres du conseil des tarifs sollicités pour la location des 2 lots de chasse et des réserves pour l'année 2002. Après échanges de vues et discussions, le conseil est d'avis de maintenir, pour 2003, les tarifs fixés en 2002.

Installation du réseau Internet HAUT DEBIT (ADSL) sur la commune

Le maire informe les membres du conseil qu'un courrier a été transmis à France TELECOM pour solliciter l'installation du Haut Débit (ADSL) sur les connexions internet. Un courrier en retour nous précise que le réseau téléphonique desservant actuellement SARRALTROFF est celui venant du poste de LIXHEIM. Ce poste n'est, à l'heure actuelle, pas connecté à l'ADSL et donc Sarraltroff ne peut, pour l'instant, pas encore bénéficier de ces nouvelles technologies. Cependant, des études sont réalisées par France TELECOM et le Département de la Moselle pour que d'ici 6 mois à 1 an, l'ADSL soit accessible à l'ensemble du réseau Mosellan.

Limitation de vitesse sur la RD 43 entre Sarrebourg et Sarraltroff

Le maire informe les conseillers municipaux que le Département de la Moselle a limité la vitesse à 70 Km/h sur une partie de la RD 43 entre la fin d'agglomération de Sarrebourg et la proximité de la zone artisanale située entre Sarrebourg et Sarraltroff. Cependant, les accès à cette zone d'activités (Bâtiment FERCO, Bâtiment RUDOLFF, ...) ne sont pas couverts par cette limitation de vitesse. Le conseil municipal estime qu'il serait judicieux, pour des raisons de sécurité, de prolonger la limitation de vitesse à 70 Km/h de 100 à 150 mètres vers Sarraltroff. Après échanges de vues, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de faire une demande au Conseil Général du Département de la Moselle pour prolonger cette limitation de vitesse de 150 mètres sur le ban communal et vers l'agglomération de Sarraltroff.

Mise en place de la Communauté de Gendarmeries sur l'arrondissement de Sarrebourg

Le maire informe les membres du conseil municipal que l'Etat a mis en place, sur le territoire, un système de communauté de gendarmeries. Sur l'arrondissement de Sarrebourg, le découpage nous concernant est le suivant : les Gendarmeries de Fénétrange, Phalsbourg et de Dabo forment maintenant une « communauté de gendarmeries »

Modification de la desserte de Bus sur Sarraltroff

Le maire informe le conseil municipal qu'une étude, réalisée par les services du Conseil Général de la Moselle, est actuellement en cours afin d'améliorer les dessertes routières par bus sur l'arrondissement de Sarrebourg. La desserte de Sarraltroff, vers Sarrebourg et vers Sarre-Union, est donc comprise dans cette étude. Le conseil municipal est d'avis d'apporter plusieurs observations à considérer dans l'étude de réalisation de cette amélioration. Il est nécessaire d'améliorer la desserte de SARRALTROFF vers SARRE-UNION (utilisée par des élèves scolarisés à Oermingen - 67) les matins et les soirs et de tenir compte des correspondances ferroviaires SARREBOURG - METZ, SARREBOURG - PARIS et SARREBOURG - STRASBOURG. Un courrier dans ce sens sera transmis au Président du Conseil Général de la Moselle en sollicitant, pour vérification, une information préalable des élus avant l'instauration des nouveaux horaires de desserte.

Fuite sur 2 poteaux d'incendie installés par l'entreprise REICHART

Il a été constaté une fuite d'eau sur 2 poteaux d'incendie installés il y a plusieurs mois par l'entreprise REICHART de Sarrebourg. L'entreprise en question, lors de notre contact avec elle, nous a répondu que les réparations devaient être opérées par l'entreprise GARTISER qui a mis en place les 3 derniers poteaux d'incendie sur la commune. Le maire précise qu'un courrier de réclamation sera transmis à l'entreprise REICHART pour dénoncer leurs propos et pour solliciter officiellement leur intervention sur les 2 poteaux, d'incendie installés par eux et actuellement défectueux.

Après un court échange de vues = Travaux communaux - présence de glace sur la route de Dolving lors des période de gel - le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 45.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2003

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Berger D, Poirot B, Jacob P, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Weber G Dresch N, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Lors de cette réunion, étaient présents pour rappeler le fonctionnement du remembrement foncier et présenter les modalités d'application de la seconde enquête publique (sur le classement des terres et la définition du périmètre du remembrement) qui aura lieu au mois de juin prochain :

- Monsieur LAMBERT Jean Georges, Géomètre,
- Monsieur DUVAL Thierry, représentant ECOLOR - Fénétrange,
- Monsieur GLASSER Thibaut, représentant le Conseil Général de la Moselle,
- Mademoiselle BERRY Roseline, représentant le Conservatoire des sites Lorrains.

Après un rappel sur les mécanismes du remembrement foncier, les intervenants exposent les points suivants :

- Les parcelles situées autour de la Sarre en zone inondable représentent un caractère écologique important (ZNIEF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Floral) et devraient être conservées en l'état avec un contrat de bail stipulant des modalités d'exploitation de ces parcelles (à voir pour les inclure éventuellement dans les réserves foncières de la commune). Le Département finance à hauteur de 85 % l'acquisition des parcelles de ce type dans le cadre d'un programme de valorisation d'espace écologique remarquable (faune et flore : plusieurs espèces

protégées).

- D'autres questions furent abordées : la gestion et le maintien des haies existantes, la réalisation et le financement de travaux connexes au remembrement, la création ou la conservation des chemins ruraux ou rattachés aux associations foncières, les réserves foncières (paiement de soultes - dédommagements), date limite de vente et d'échange de terrains, installation de la ligne THT 400.000 V et de la ligne TGV EST.

Puis à 22 h 00, toutes les questions étant épuisées, le Maire remercia les intervenants pour leurs explications et reprit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Travaux forestiers - Prévion 2003

Demande de subvention pour travaux en forêt communale

Achat de parcelle à inclure dans la voirie communale

DIVERS :

Réserves foncières dans le cadre du remembrement

Spectacle LA SARRE A CONTES

Travaux d'assainissement Rues de la Sarre et de la Fontaine - Subventions

Rattachement de Sarraltroff au réseau d'eaux usées de Sarrebourg

Archives communales

Déchetterie de Sarrebourg

Circulation dans la rue des Vergers

Installation de plots sur la rue de Sarrebourg

Travaux forestiers - Prévion 2003

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de travaux forestiers présenté par l'ONF de Sarrebourg et composé des sommes suivantes :

INVESTISSEMENT :	2.890,00 € HT
EXPLOITATION :	1.734,00 € HT

TOTAL H T	4.624,00 € HT
TOTAL T T C	4.878,32 € TTC

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier.

Demande de subvention pour travaux en forêt communale

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de conversion sur 14,50 ha sis sur des parcelles cadastrales du ban communal relevant du régime forestier. Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le devis-barème s'élève à la somme de 52.388,50 € HT (TVA en sus).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet qui lui a été présenté, notamment son plan de financement et l'engagement juridique correspondant,
- sollicite l'octroi d'une aide publique dont le taux s'appliquant au devis-barème est de 50 %, déduction faite de 3.728,90 €, montant de la tranche 1,
- la localisation et la description des travaux sont précisées en page 3 de la demande de subvention,
- s'engage à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques pour cette opération. Le solde sera autofinancé grâce à des ressources propres soit : 29.923,15 €,
- désigne l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre,
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet,
- certifie que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par l'Administration,
- demande que la subvention soit versée sur le compte de la commune ouvert à la Trésorerie de Fénétrange,

Le reversement de l'aide est exigible en cas de non respect du cahier des charges à 15 ans imputable à une faute de suivi de la commune, les manquements à cet engagement ne pourraient être retenus contre la commune s'ils résultent d'éléments qui ne sont pas de sont fait.

Achat de parcelle à inclure dans la voirie communale

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff mentionnées ci-dessous. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

PROPRIETAIRES : Mr MEYER André
Rue de Hilbesheim
57400 SARRALTROFF

LISTE DES PARCELLES

1/ Section D N° 553/459 Lieu-dit KAPSACKER
Superficie : 0 are 36 ca

Après délibération, et dans le but d'intégrer cette parcelle dans la voirie communale du Chemin du Petit Stade, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de l'euro symbolique soit un total général de :

SOIT UN TOTAL DE 0 ARE 36 CA
POUR 1 EURO SYMBOLIQUE

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

DIVERS

Réserves foncières dans le cadre du remembrement

Après la présentation des modalités du remembrement par les intervenants en début de séance, le maire présente aux conseillers municipaux plusieurs sites pour l'implantation de réserves foncières pour la commune. Après discussion, le maire propose que le conseil se réunisse à nouveau le lundi 26 mai pour recueillir les avis de chacun.

Spectacle LA SARRE A CONTES

Le maire présente le projet de mise en place d'un spectacle un soir le long de la Sarre (à proximité du moulin Rein) par l'association APPARTE 57 et Madame Habermacher. Il précise qu'il a proposé, aux dirigeants des Sports Réunis, la concordance des deux manifestations = Fête de la Brocante et des Vieux Métiers et Spectacle le long de la Sarre. Après discussion et étude du projet, les Sports Réunis ont émis un avis défavorable à la mise en commun des deux manifestations (organisation trop contraignante sur les rives de la Sarre...).

Travaux d'assainissement Rues de la Sarre et de la Fontaine - Subventions

Le maire informe les membres présents que le Conseil Général de la Moselle n'a pas donné une suite favorable à notre demande de subvention pour les travaux d'assainissement dans les Rues de la Sarre et de la Fontaine.

Rattachement de Sarraltroff au réseau d'eaux usées de Sarrebourg

Le maire précise aux membres du conseil qu'un plan de raccord est actuellement mis en place pour relier les collecteurs (qui seront installés dans le cadre des travaux d'assainissement sur la commune) à la station d'épuration de Sarrebourg (comme prévu précédemment).

Archives communales

Les archives départementales nous informent que les plans et registres récupérés lors de la visite de conservation en mairie ont été microfilmés et sont maintenant disponibles au public pour effectuer des recherches généalogiques. La commune pourra, si elle le souhaite, solliciter des copies de ces actes.

Déchetterie de Sarrebourg

Le maire informe les membres présents que la déchetterie de Sarrebourg ouvrira ses portes au début du mois de juin. Il précise qu'à cette occasion, la fermeture de la décharge « à végétaux » (comportant beaucoup d'autres détritiques) située sur la route de Dolving, devra être fermée. Les modalités de cette fermeture seront discutées lors d'une prochaine réunion.

Circulation dans la rue des Vergers

Le maire informe les membres présents que, malgré une circulation en sens unique dans la rue des Vergers (dans le sens CD 43 à CD 46), un

grand nombre de véhicules utilisent cette voie sans tenir compte du sens interdit. La gendarmerie de Fénétrange a été informée de ce fait et nous demande d'installer des panneaux réglementaires à l'entrée de cette voie (sur le CD 43 = voie à sens unique et sur le CD 43 interdiction de tourner à gauche et à droite). Il est également demandé que le cartouche « sauf riverains » soit retiré des panneaux SENS INTERDIT. Les habitants de la Rue des Vergers seront alors également concernés par ce sens interdit. Les signalisations correspondantes seront acquises et installées au cours de l'été. L'arrêt de circulation dans ce sens sera pris prochainement.

Après un court échange de vues = Plots sur la rue de Sarrebourg – le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2003

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Berger D, Poirot B, Jacob P, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Dresch N, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Weber G, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

ORDRE DU JOUR

Réserves Foncières pour la commune dans le cadre du remembrement

Suite à la réunion du conseil municipal du 19 mai dernier, durant laquelle les intervenants invités en début de séance ont présenté les modalités du remembrement et durant laquelle le maire a présenté aux conseillers municipaux plusieurs sites pour l'implantation de réserves foncières pour la commune, le conseil municipal s'est à nouveau réuni pour établir, sur des plans fournis par le cabinet LAMBERT (Géomètre) les emplacements sollicités pour les futures réserves foncières communales.

Après discussions, le conseil municipal propose et demande au maire de retenir plusieurs options :

- Secteur du Kapsacker – Chemin du Petit Stade - Surface à définir (éventuellement passer par un dépôt de droit de préemption pour l'acquisition des terres).
- Secteur La Chapelle – Section 16 entre la rue des Faisans et la rue de la Forêt (environ 2 ha : propriétés de Monsieur Geoffroy Francis = paiement d'une soulte : voir estimation des terres).
- Secteur Loh - la Carrière – rue de l'Etang – rue du Rebberg (voir surfaces et accès).
- Secteur Route de Goerlingen – avant le stade = voir acquisitions progressives par droit de préemption.
- Secteur de la Sarre – Terres inondables vers Sarrebourg (prairie sauvegardée écologiquement)
- Secteur du chemin de la Sarre = le long de la Sarre entre Sarraltroff et Sarrebourg (chemin de promenade...).

Le maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir à ces options pour délibérer lors de la prochaine réunion du conseil. Cette réunion se déroulera en juin prochain après l'enquête publique de classement des terres et la proposition définitive du périmètre du remembrement foncier.

Après un court échange de vues = Plots sur la rue de Sarrebourg – le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 15.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2003

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Berger D, Poirot B, Jacob P, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Dresch N, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Weber G, Koch E.
MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le maire expose quelques communications :

- Les travaux de voirie dans la partie haute de la rue de la Côte sont en cours d'achèvement. Des travaux identiques, sur la partie basse seront à prévoir l'an prochain. C'est l'entreprise COLAS Est de Héming qui réalise actuellement ces travaux de voirie.
- L'entreprise COLAS Est a également réalisé l'aménagement d'un parking au stade municipal avec la remise à niveau de l'accès au stade.
- Concernant les travaux de rénovation de l'école maternelle, nous avons été destinataires des notifications de subventions à encaisser : D G E de l'Etat (Sous Préfecture), SACR du Département (Conseil Général) et une subvention supplémentaire forfaitaire du Ministère de l'Intérieur. Une réunion aura lieu prochainement avec les membres des commissions communales des finances et des bâtiments communaux pour définir les travaux à réaliser (sols, peintures...).
- Il y a un projet d'installation de réseau haut débit sur la Moselle (pour internet et les nouvelles technologies de communications) avec un passage sur notre commune. C'est le Département de la Moselle (Conseil Général) qui se charge de ces installations : les travaux devraient être réalisés en 2004 - 2005.
- Suite à notre demande, les services de l'Équipement de la Moselle (DDE) effectueront prochainement le déplacement du panneau de limitation de vitesse situé sur le CD 43 en direction de Sarrebourg (70 km/h). Il sera déplacé de 200 mètres vers la commune. En effet, l'emplacement initial de ce panneau ne tenait pas compte des accès à la zone artisanale (Bâtiment FERCO, RUDOLPH...) ce qui aurait pu causer un danger de circulation à ce niveau.
- La déchetterie de SARREBOURG (près de la SPA) est maintenant ouverte et fonctionnelle. De ce fait, la décharge à végétaux située sur la route de Dolving, n'a plus lieu d'exister. Nous procéderons prochainement à sa fermeture. Une information de la population (tickets dans les boîtes à lettres) sera effectuée.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Installation d'un poste relais S F R

Vol des ordinateurs à l'École Primaire - Indemnisation SMACL

Vol de la Sonorisation de la Salle des Fêtes - Créance irrécouvrable D M C N° 1

Construction d'un parking au Stade - D M C N° 2

DIVERS :

Réserves foncières dans le cadre du remembrement

Prévision des travaux 2004

Installation d'un poste relais S F R

Le maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'installation d'une antenne de radio-téléphonie du réseau S F R sur le ban de Sarraltroff au sud-ouest de la section B (forêt du Weiherwald) à proximité du chemin prolongeant la rue de la Forêt. Le dossier (convention et clauses du contrat) s'y rapportant est exposé aux conseillers municipaux.

Après consultation du contrat de bail et du dossier relatif à l'installation de cette antenne relais SFR, le conseil municipal décide d'accepter par TROIS « ABSTENTIONS » et DIX votes « POUR » : la convention présentée, ceci pour une durée initiale de 12 ans avec une possibilité de renouvellement par la suite. La réalisation et les frais des travaux sont à la charge totale de l'opérateur. Une redevance annuelle de 2000,00 € (deux mille uros) sera versée à la commune.

Le site se trouvant dans une zone boisée soumise au régime forestier, le Conseil Municipal mandate l'ONF pour procéder à la demande de défrichage et extraire 60 m² de « régime forestier » dans ce secteur. Cette zone sera destinée à recevoir les équipements techniques de SFR.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vol des ordinateurs à l'École Primaire Indemnisation SMACL

Le maire rappelle aux conseillers municipaux le cambriolage avec effraction qui a eu lieu le 19 mars dernier dans les locaux de l'École Primaire de

Sarraltroff (vol d'unités centrales et de monnaie - bibliothèque -). Il informe les membres présents que notre société d'assurance : la SMACL de NIORT nous propose pour couvrir ce sinistre une indemnisation totale de 1.436,00 uros et qu'il est proposé au conseil municipal l'acceptation de cette somme.

Après délibération, le conseil municipal :

ACCEPTÉ l'indemnisation de 1.436,00 € proposée par la SMACL pour ce sinistre,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vol de la Sonorisation de la Salle des Fêtes Créance irrécouvrable DMC N° 1

Le maire rappelle aux conseillers municipaux le cambriolage avec effraction qui a eu lieu il y a quelques années à la SALLE DES FÊTES de Sarraltroff (vol du matériel de Sonorisation). Il informe les membres présents qu'un jugement a été prononcé contre le cambrioleur (Mr Ali BAKI domicilié à 67 BISCHWILLER) pour payer à la commune un dédommagement de 377,27 €. Un titre de recette a été émis à cet effet en 2001 (titre N° 97 - 2001). Il ajoute que, après renseignements, la trésorerie de Fénétrange nous informe que l'intéressé touche le RMI et ne peut s'acquitter de cette somme. Il est donc nécessaire d'établir une admission en non valeur pour la somme de 377,27 € qui ne peut être encaissée. Afin d'émettre le mandat correspondant à cette somme, un virement de crédits est à prévoir.

Après délibération, le conseil municipal :

- PREND ACTE de l'admission en non valeur mentionnée ci-dessus,

- VOTE le virement de crédits suivant :

du compte N° 6068 - 380,00 €

vers le compte N° 654 + 380,00 €

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Construction d'un parking au Stade - DMC N° 2

Le maire fait part aux conseillers municipaux des travaux de création d'un parking au stade municipal qui sont actuellement en cours de réalisation. Au regard du devis présenté par l'entreprise, une facture supérieure au montant prévu initialement au Budget Primitif communal 2003 sera à engager. A cette fin, il est nécessaire de procéder à une décision modificative de crédits pour pouvoir mandater la facture correspondante à ces travaux.

Après délibération, le conseil municipal :

- VOTE la décision modificative de crédits suivante :

du compte N° 2313

- opération 008 Atelier Municipal

- 6000,00 €

vers le compte N° 2315

- opération 021 Parking au Stade

+ 6000,00 €

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

Réserves foncières dans le cadre du remembrement

Dans le cadre des opérations de remembrement, le conseil municipal sollicite, par ONZE voix « POUR » et DEUX « ABSTENTIONS », une réserve foncière de environ 8 HA dans la section C (feuille 1) au lieu-dit LOH et quelques HA sur la section 7 et 8 (près de la Sarre) qui sera classée en zone écologique à préserver.

La délibération définitive (avec les numéros de parcelles et les surfaces exactes) sera prise lorsque le plan cadastral primaire sera établi par le géomètre.

Prévision des travaux 2004

Après discussions, le conseil municipal envisage d'effectuer les travaux suivants au cours de l'année 2004, ceci sous réserve des fonds disponibles au budget primitif 2004 : partie basse de la rue de la Côte, réalisation de trottoirs (rue des Vergers et rue de Hilbesheim et rue de Fénétrange), éclairage public, entrepôt communal, aires de jeux, assainissement de la rue de la Sarre, restauration de croix rurales (Kapsacker), installation d'un abri bus sur la rue de Hilbesheim.

Après un court échange de vues = Plots sur la rue de Sarrebourg - le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 15.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2003

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Poirot B, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Weber G, Dresch N, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Jacob P, Berger D, Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le maire expose quelques communications :

- Trois permis de construire ont été accordés à : MORITZ Stéphane (maison d'habitation Rue de Fénétrange), SIMONIN Jacques (maison d'habitation Chemin du Petit Stade) et à DIEBOLD Richard (maison d'habitation Rue des Perdrix).
- La municipalité a fêté les Noces d'Or de Monsieur et Madame René Gassmann, les Noces de Diamant de Monsieur et Madame Arthur Thiry et l'anniversaire de Madame Geoffroy Hélène (85 ans).
- Plusieurs réclamations ont été réceptionnées en Mairie pour le bruit (durant la nuit) occasionné par les gens du voyage en juillet et au début du mois d'août. Ils étaient stationnés sur un champ privé le long de la Sarre. Le maire rappelle la législation en vigueur dans ce cas (si une autorisation a été donnée par le propriétaire du terrain, la municipalité ne peut demander le déménagement des gens du voyage). Concernant la musique nocturne, le maire précise qu'il s'est déplacé plusieurs fois sur les lieux et qu'il a demandé aux intéressés de se conformer à la législation en vigueur (baisse du volume après 22 h 00).
- L'étude d'assainissement des rues de la commune (réalisée par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et le cabinet d'études BEREST de Phalsbourg) a débuté. Il s'agit d'un questionnaire à compléter par chaque foyer sur son système d'assainissement (en y joignant un plan du système).

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Installation d'un poste relais S F R – Autorisation de défrichement
Communauté de Communes – Nouvelles compétences
Subvention aux écoles – Sortie Piscine
Aide Technique des services de l'Equipement A T E S A T
Création d'un poste de C E S
Création d'un poste d'agent d'entretien – Maternelle
Acquisition de terrains en forêt – D M C N°3
Avenant à la Convention du contrat de subvention S A C R 2002 - 2004

DIVERS :

Installation d'une entreprise de travaux publics à la Zone Artisanale
Arrêté « Sécheresse »
Stationnement dans la rue de la Forêt et circulation dans la rue des Vergers
Cimetière communal

Installation d'un poste relais S F R Autorisation de défrichement

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'installation d'une antenne de radio-téléphonie du réseau S F R sur le ban de Sarraltroff au sud-ouest de la section B (forêt du Weiherwald) à proximité du chemin prolongeant la rue de la Forêt. Cette délibération a été inscrite au registre à la réunion du 23 JUIN 2003. Il ajoute que le conseil municipal doit solliciter, auprès des services de l'Office National des Forêts, une autorisation de défrichement du terrain en question pour installer les équipements S F R.

Le Conseil Municipal, après délibération :
SOLLICITE auprès des services de l'Office National des Forêts, une autorisation de défrichement du terrain devant accueillir les installations d'une antenne relais S F R sans toutefois en demander la distraction du régime forestier (comme précisé dans la délibération du 23 JUIN 2003).
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Communauté de Communes Nouvelles compétences

Le Maire expose aux conseillers que l'étude d'évolution des compétences communautaires dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, réalisée pour le compte de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg par K P M G, avait conduit à repérer un certain nombre de compétences, dont le transfert à la Communauté de Communes avait recueilli l'accord de la majorité des maires des communes membres. Diverses réunions, notes et rapports ont permis de dégager deux nouvelles compétences facultatives : il s'agit du développement des réseaux cyclables en site propre et du nettoyage mécanisé des voiries. L'étude de la faisabilité technique et des conditions de financement de ces compétences a permis de valider le principe du transfert. L'intérêt communautaire est clairement avéré. En effet, divers itinéraires cyclables existent déjà. Ils ont été, ou vont, être aménagés soit par les communes membres, soit par des EPCI voisins. Il s'agira donc d'assurer le maillage entre ces infrastructures et de développer, lors de ce projet, les relations entre les communes. En ce qui concerne le nettoyage mécanisé des voiries, il est aujourd'hui assuré sur la ville centre : les autres communes ne disposant pas d'un tel service. L'ensemble des communes est unanime pour reconnaître l'intérêt de la généralisation d'un tel service, qui contribuerait à affirmer le rôle de la Communauté de Communes.

Après délibération, le conseil municipal de Sarraltroff :

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg par intégration dans le groupe des compétences facultatives d'un point 3.2 intitulé « aménagement, entretien et gestion d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire » et d'un point 3.3 intitulé « nettoyage mécanisé des voiries en agglomération » avec effet au 31 décembre 2003,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à ce projet.

Subvention aux écoles – Sortie Piscine

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de versement d'une subvention exceptionnelle aux écoles pour les entrées à la piscine de Sarrebourg, d'un montant de 85,00 uros. Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer, pour l'année 2003, une subvention de 85,00 uros à la Coopérative Scolaire pour couvrir, en partie, les entrées à la Piscine de Sarrebourg, au cours du 2^e trimestre 2003. La somme sera prélevée sur l'article 65748 « Subventions aux Autres Organismes - DIVERS » du Budget Primitif 2003.

Aide Technique des services de l'Equipement A T E S A T

Le conseil municipal :

- après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la nouvelle Assistance Technique des Services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) qui vient se substituer à l'Aide Technique à la Gestion Communale (ATGC) dont bénéficiait la commune,
- considérant que la commune ne dispose pas de service technique spécifique,
- considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de souscrire à l'ATESAT défini dans le cadre de la loi MURCEF N° 2001 – 1168 du 11 décembre 2001 et du décret d'application N°2002 – 1209 du 27 septembre 2002, après en avoir délibéré,
CHARGE Monsieur le Maire d'étudier et de définir le contenu des missions dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat à inclure dans la convention à passer,
CHARGE Monsieur le Maire de préparer le projet de convention à passer avec l'Etat – Direction Départementale de l'Equipement de la Moselle.

Création d'un poste de C E S

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer un poste de CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE afin d'effectuer les tâches de nettoyage et d'entretien des locaux administratifs et scolaires (école primaire).

Après délibération, le conseil municipal :

DECIDE la création d'un poste de C E S pour effectuer le ménage dans les locaux administratifs et scolaires (école primaire) à compter du 15 SEPTEMBRE 2003 et jusqu'au 30 JUIN 2004,

DECIDE que la rémunération du salarié occupant ce poste sera le SMIC horaire,

DECIDE que la durée de travail hebdomadaire est fixée à 20 HEURES réparties suivant les besoins du service,

CHARGE le Maire de rechercher une personne susceptible d'occuper ce poste,

AUTORISE le Maire à signer, avec l'employé, le contrat de travail correspondant ainsi que les mandats de rémunération correspondants.

Création d'un poste d'agent d'entretien - Maternelle

Le maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent d'entretien non titulaire pour effectuer les travaux ménagers dans les locaux de l'école maternelle pour la rentrée scolaire de septembre 2003.

Après délibération, le conseil municipal :

DECIDE la création d'un poste d'Agent d'Entretien non titulaire pour effectuer le ménage des locaux scolaires de l'école maternelle à compter du 1^{er} septembre 2003,

DECIDE que la rémunération du salarié occupant ce poste sera le SMIC horaire,

DECIDE que la durée de travail hebdomadaire est fixée à 30 HEURES réparties suivant les besoins du service,

CHARGE le Maire de rechercher une personne susceptible d'occuper ce poste,

AUTORISE le Maire à signer, avec l'employé, le contrat de travail correspondant ainsi que les mandats de rémunération correspondants.

Acquisition de terrains en forêt - D M C N°3

Le Maire rappelle aux membres présents les précédentes décisions concernant l'acquisition de divers terrains à Sarraltroff (en Forêt du Weherwald...). Il informe les conseillers municipaux qu'une décision modificative de crédits et à prévoir pour mandater la totalité de ces acquisitions.

Après délibération, le conseil municipal approuve et vote la décision modificative de crédits suivante :

du compte 2313 - Opération 0008 Bâtiment Atelier communal
- 3.250,00 €
vers le compte 2111 - Opération 0028 Acquisition de terrains
+ 3.250,00 €

Avenant à la Convention du contrat de subvention S A C R 2002 - 2004

Le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} OCTOBRE 2001 le Conseil Municipal a fait acte de candidature pour adhérer au SACR (Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales) pour la période 2002 - 2003 - 2004 et que par délibération du 19 AOÛT 2002, il a accepté la convention SACR signée avec le Département de la Moselle. Le montant total de la dotation accordée par le Département de la Moselle se chiffre à 83.385,00 uros pour les trois années. Le maire fait état des travaux qui étaient prévus en 2004 dans la Rue de la Fontaine (aménagement) à Sarraltroff et qui étaient inclus dans le tableau des programmes soumis au SACR 2002 - 2003 - 2004. Il précise que des travaux d'assainissement sont prévus les prochaines années dans cette rue et que l'aménagement final (voirie + enfouissement de réseaux...) ne pourront se faire qu'après l'achèvement de ces travaux d'assainissement. De ce fait, il est possible de modifier la convention SACR dans le sens suivant :

- SUPPRESSION du programme inscrit à la signature de la convention sous les références :

Aménagement de la rue de la Fontaine = devis HT 92.915,00 / subvention accordée = 25.105,00 €

- REMPLACEMENT de ce programme par 3 nouveaux programmes référencés :

VOIRIE Rue de la Côte - 2^e tranche = devis HT = 18.492,29

VOIRIE et TROTTOIRS Diverses Rues = devis HT = 48.502,44

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE = devis HT = 33.859,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND acte et approuve les modifications proposées ci-dessus par le Maire,

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à la convention SACR 2002 - 2003 - 2004,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers et à lancer les projets correspondants.

DIVERS

Installation d'une entreprise de travaux publics à la Zone Artisanale

Le maire fait part aux membres du conseil municipal du projet d'installation d'une entreprise de travaux publics à la zone artisanale de Sarraltroff (route de Sarrebourg). Le conseil après discussion autorise l'installation de l'entreprise DIETRICH dans ces conditions sur la zone artisanale de Sarraltroff.

Arrêté « Sécheresse »

Le maire informe les membres présents que le Préfet de la Moselle a pris un arrêté limitant l'utilisation de l'eau courante dans certains cas, ceci suite à la forte sécheresse qui subsiste actuellement sur notre région. Cet arrêté prend fin le 31 août prochain et pourra, s'il y a lieu, être reconduit ou modifié suivant l'évolution des conditions météorologiques.

Stationnement dans la rue de la Forêt et circulation dans la rue des Vergers

Certains membres du conseil municipal abordent ensuite le problème du stationnement automobile dans les rues de Sarraltroff, notamment dans montée de la rue de la Forêt. Le maire prend note qu'il y a, en effet, à certains endroits de la commune (rue de la Forêt, rue du Reberg...), des problèmes de stationnement et qu'il y a, pour solution, la création, par les propriétaires, de zones de stationnement sur les terrains privés.

Puis, a été abordé le cas de la circulation dans la rue des Vergers qui est en sens unique dans la montée : la descente de cette rue est en SENS INTERDIT « sauf riverains ». Le maire précise qu'une demande de renseignements sur ce sujet a été effectuée auprès des services de l'Equipement de Phalsbourg et qu'à ce jour, aucune réponse n'a été réceptionnée à notre demande.

Cimetière communal

Le maire informe les membres du conseil municipal que certaines tombes du cimetière communal ne sont actuellement et depuis plusieurs années plus entretenues. Il est possible d'instaurer un système de concessions dans l'ancien et le futur nouveau cimetière. Il propose que la commission communale du patrimoine se réunisse prochainement à ce sujet pour étudier les solutions à proposer lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Après un court échange de vues = Travaux 2004 et une visite de l'école maternelle (après travaux) -

Journée du Patrimoine 2003 (21/9/2003) -

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 45.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2003

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Poirot B, Jacob P, Berger D, Dubois A, Geoffroy A, Hacquard A, Weber G, Dresch N, Mazerand AM, Friang M,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Koch E.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le maire expose quelques communications :

- Lors du passage des virades de l'espoir le 27 septembre dernier, une quête a été effectuée à Sarraltroff par les Sapeurs Pompiers. Le montant total collecté et remis aux organisateurs de cette manifestation s'élève à la somme de 169,46 €.

- La communauté de communes de l'Agglomération de Sarrebourg envisage la création prochaine d'une nouvelle aire de stationnement destinée aux gens du voyage (d'une capacité de 50 places). La DDE de la Moselle effectue actuellement une étude pour déterminer l'implantation optimum de cette aire de stationnement sur le territoire de la communauté de communes de l'Agglomération de Sarrebourg.

- La communauté de communes de l'Agglomération de Sarrebourg réunira le 21 novembre prochain tous les conseillers municipaux à la Salle de Hommaring pour la rencontre annuelle des élus.
- Le maire présente des clauses de l'arrêté préfectoral de la Moselle abrogeant les arrêtés des 11 et 29 août 2003 portant limitation de certains usages de l'eau (sécheresse).
- Une enquête de l'INSEE aura lieu prochainement sur la commune = le thème en est le suivant : « Le patrimoine des familles françaises ». Cette enquête pourra s'étendre jusqu'en janvier 2004.
- Le petit logement de l'école maternelle se libérera le 31 octobre prochain. Il était occupé par Melle Valérie DUPONT. Le maire précise que des travaux y seront effectués avant de le louer.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Travaux sylvicoles 2004 – entretien et fonctionnement
 O N F – Motion « Situation des emplois contractuels »
 O N F – Destination des coupes en forêt communale
 Instauration de la Participation pour Voies et Réseaux – PVR –
 Décision Modificative de Crédits N° 4 – sortie de terrains de l'actif communal
 Enquête Publique pour Extension de Voirie
 Enquête Publique – Entreprise RAFFEL - Sarrebourg
 Installation d'un abribus Route de Hilbesheim – Demande de Subvention

DIVERS :

Signalisation routière Rue des Vergers (voir réunion du 25 AOUT 2003 – Divers C/).
 Cimetière communal
 Remembrement du ban communal – tracé du T G V Est
 Entretien pérenne des berges de la Sarre

Travaux sylvicoles 2004 – entretien et fonctionnement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2004 reflétant les sommes suivantes pour la section d'Exploitation (fonctionnement) :

Travaux d'entretien, de façonnage et de débardage (section d'Exploitation)

19.109,00 € HT 20.160,00 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles (section d'exploitation) 2004 dont les sommes figurent ci-dessus.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

O N F – Motion « Situation des emplois contractuels »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation actuelle de plus de 100 agents contractuels employés par l'Office National des Forêts et dont les contrats ne seront certainement pas renouvelés au 1^{er} janvier prochain. Ce gèle et cette suppression des postes de terrain risquent fort d'amoindrir le service actuel que fournissent les agents de l'ONF à nos communes. Le maire propose de prendre une motion en faveur du maintien et du renouvellement, au 1^{er} janvier 2004, de ces postes d'emplois précaires.

Après délibération, le conseil municipal de Sarraltroff demande le maintien de tous les emplois précaires à l'ONF (emplois-jeunes, renforts chablis, CDD...) afin que l'Office National des Forêts puisse, comme à l'heure actuelle, maintenir l'assurance d'un service de proximité et de qualité auprès de nos communes.

O N F – Destination des coupes en forêt communale

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

DECIDE la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2004 comme suit :

- COUPES N° 9 – 12 - 19 VENTES DE GRUMES FACONNEES ET VENTE AMIABLE sur pied ou délivrance de HOUPPIERS.

Le conseil municipal : CONFIE l'exploitation des grumes à l'O N F entrepreneur,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais d'exploitation (façonnage et débardage),

DECIDE que les produits ainsi que les coupes seront désignés en collaboration avec l'Agent ONF,

FIXE le prix de vente des HOUPPIERS à 5,00 €uros le stère,

DECIDE que les grumes seront vendues par l'ONF par vente par appel à la concurrence ou par vente à l'amiable.

Instauration de la Participation pour Voies et Réseaux – PVR –

Le Maire présente les articles de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003 précisant qu'il est possible, aux communes, d'instaurer, lors de la création de viabilités, une participation pour voies et réseaux (PVR). Il propose aux membres présents, vu son utilité, d'instaurer cette participation afin de récupérer, chez les propriétaires fonciers, les frais qu'engagerait la mise en place de viabilités à savoir :

- la construction de voies nouvelles
- l'aménagement de voies existantes
- l'établissement ou l'adaptation des réseaux lorsque les travaux sont réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Après délibération, le conseil municipal, vu les articles de la loi susmentionnée, considérant que ces articles autorisent les communes à mettre à la charge des propriétaires fonciers, les coûts des travaux destinés à permettre l'implantation de nouvelles constructions sur des terrains non encore desservis :

DECIDE d'instaurer, sur la totalité du ban communal, le régime de la participation pour voie et réseaux (PVR) défini dans le code de l'urbanisme et dans les articles de la loi du 2 juillet 2003,

PRECISE qu'une délibération sera prise ultérieurement à chaque mise en place de viabilité sur un secteur communal défini (par rues, quartiers...),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision Modificative de Crédits N° 4 – sortie de terrains de l'actif communal

Le Maire rappelle aux membres présents les précédentes décisions concernant la vente de divers terrains à Sarraltroff (à proximité de la Rue des Perdrix). Il informe les conseillers municipaux qu'une décision modificative de crédits et à prévoir pour effectuer les écritures de sortie de ces terrains de l'actif de la commune.

Après délibération, le conseil municipal approuve et vote la décision modificative de crédits suivante :

du compte 60612 – Energie Electricité

- 2.151,00 €

vers le compte 676 – Différence sur réalisations transférées en invest.

+ 2.151,00 €

Enquête Publique pour Extension de Voirie

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de classement de la voirie rurale faisant partie du domaine public dans la voirie communale en complément de la longueur totale de 9463 mètres validée par délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2000 (voir tableau ci-dessous).

Après délibération, le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'intégrer et de procéder au classement des voies publiques dans la voirie communale :

AUTORISE le Maire à prendre un arrêté municipal prescrivant une enquête sur l'utilité publique de cette opération, d'une durée de 20 JOURS du lundi 3 novembre 2003 au 22 novembre 2003 inclus

AUTORISE le Maire à désigner Monsieur Léon SCHNITZLER, 2^e Adjoint, commissaire enquêteur,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

INVENTAIRE DES RUES ET CHEMINS A INTEGRER EN COMPLEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE Cf délibération du Conseil Municipal du 24 JANVIER 2000

Les longueurs TOTALES précisées sont celles après rajout de la création de voirie.

Enquête Publique – Entreprise RAFFEL – Sarrebourg

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le dossier d'enquête publique relative à la Société RAFFEL de Sarrebourg et notamment pour les points suivants :

- régularisation administrative de l'Etablissement (Installation Classée).

Après étude du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime n'avoir à émettre aucune observation particulière sur la présentation de ce dossier d'enquête publique.

Installation d'un abribus Route de Hilbesheim Demande de Subvention

Le maire présente au conseil municipal le projet d'installation d'un nouvel abribus sur la rue de Hilbesheim à hauteur du N°14. En effet, l'abribus situé à cet endroit, en bois, est vétuste depuis plusieurs années. Il précise le montant du devis présenté par la Société C D P Mobilier Urbain de WASELONE (67318) pour l'acquisition et l'installation de cet abribus d'un montant de 3.033,74 € HT. Il ajoute que la commune peut solliciter pour cette acquisition, auprès du Département de la Moselle, une subvention intitulée AMENDE DE POLICE.

Le conseil municipal, après délibération :

ACCEPTÉ le projet d'installation d'un nouvel abribus au niveau du 14 rue de Hilbesheim

SOLLICITE auprès du Département de la Moselle, l'octroi de la subvention départementale « Amende de Police » pour l'installation de cet abribus,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce produit.

DIVERS

Signalisation routière Rue des Vergers (voir réunion du 25 AOUT 2003 - Divers - C/).

Le maire rappelle les discussions entamées lors de la dernière réunion sur la circulation dans la rue des Vergers (sens interdit en descente). Puis Monsieur Bertrand Kugler précise qu'il s'est entretenu avec les services de l'Équipement de Phalsbourg à ce sujet pour connaître les prescriptions légales à ce sujet et notamment sur le terme de SENS INTERDIT

SAUF RIVERAINS. Après son exposé, les membres du conseil souhaitent qu'un débat avec toutes les personnes concernées (principalement les habitants de la rue des Vergers) soit organisé prochainement. Le maire prend note de cette demande. Une rencontre-débat sera programmée prochainement.

Cimetière communal

Le maire précise que suite à la dernière réunion du conseil (Divers - D/) et suite à la réunion de la commission communale du patrimoine, il a pris contact avec certaines personnes, 3 au total, souhaitant céder leurs anciennes tombes à la commune. Certainement que d'autres personnes, par la suite, proposeront également de céder leurs anciennes tombes - ceci permettra de libérer quelques emplacements supplémentaires dans le cimetière communal avant de procéder aux premières inhumations dans le nouveau cimetière communal.

Remembrement du ban communal - tracé du T G V Est

Dans le cadre du remembrement du ban communal, le département de la Moselle a sollicité une seconde étude d'implantation des nouvelles parcelles incluant le tracé et le passage du T G V sur plan du ban. Cette demande entraînera certainement un retard de 1 année dans la finalisation complète du remembrement. Le conseil souhaite ne pas être perdant financièrement (au niveau des taux de subventions versées pour les travaux connexes) à cause de ce retard indépendant de la volonté communale. Le conseil souhaite qu'un courrier dans ce sens et précisant les points de vues de la commune sur ce retard soit transmis aux services du département (D D A F de la Moselle gérant le dossier d'aménagement foncier).

Après un court échange de vues = Bulletin Communal 2003 - Entretien des berges de la Sarre -

Fermeture de la déchetterie végétale -

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 30.

DISTINCTION



Mme Aline NOUVIER a été nommée chevalier dans l'ordre du Mérite agricole. La médaille lui a été remise par Mr Jean LABOURÉ, maire de Belles-Forêts, en présence du conseiller général Alfred POIROT et des élus.

Toutes nos félicitations.

Mr et Mme NOUVIER comptent deux filles : Sylvie et Michèle qui a repris l'exploitation de ses parents, à leur retraite en 1997.

VOTRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Cela fait maintenant 7 ans que la bibliothèque est ouverte et que vous êtes nombreux à venir vous délecter de tous ces ouvrages

Nos bénévoles sont toujours très heureuses de leur mission surtout lorsqu'elles lisent .sur le visage des lecteurs le bonheur d'avoir trouvé ce qu'ils avaient demandés.



Les jeunes lecteurs en sont les premiers assujettis, puisque avec la complicité de leur enseignant ils peuvent assiéger la bibliothèque à n'importe quel moment de la journée.

La cotisation annuelle est de 3 euros pour les personnes de plus de 16 ans.

Cette cotisation vous permet d'emprunter 4 livres et 2 revues pour un mois.

Nous rappelons aux lecteurs de ne pas dépasser ce laps de temps car il faut penser aux autres lecteurs qui aimeraient avoir cet ouvrage en mains et il serait dommage de devoir instaurer une pénalité par jour de retard. (vous pouvez consulter le règlement intérieur affiché dans son local situé dans l'école élémentaire)

C'est parce que la lecture est un plaisir et une source de bien être que la bibliothèque municipale vous propose un choix de plus de 3000 livres.

Livres souvent renouvelés par nos deux bénévoles qui, tous les trois mois font le chemin vers Bitche pour choisir de nouveaux volumes. Pas facile de choisir mais grâce à vous, lecteurs, elles peuvent cibler leurs choix puisque vous n'omettez jamais de demander tel titre ou tel thème lors du futur changement.

Horaires d'ouverture :

Publics : Mercredi de 17h à 19h

Judi de 16h30 à 18h30

Scolaires : Mardi et jeudi de 13h30 à 16h30

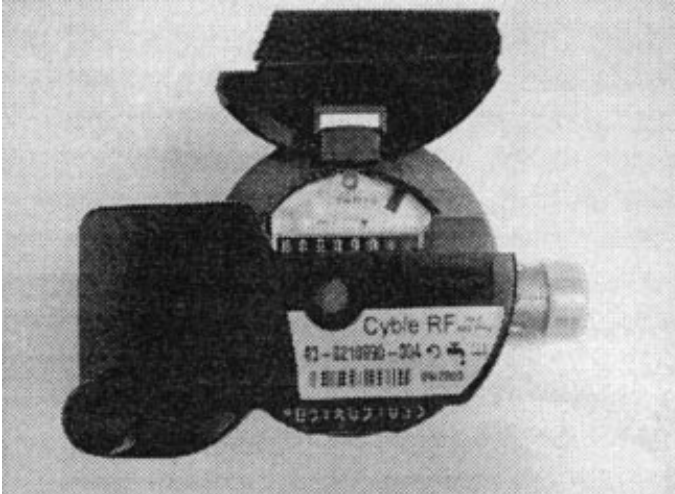
Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite une bonne et heureuse année.

Album souvenir



La section « jeunes » des sapeurs-pompiers

SYNDICAT DES EAUX DE WINTERSBOURG



COMPTEUR EQUIPÉ D'UN MODULE DE LECTURE A DISTANCE

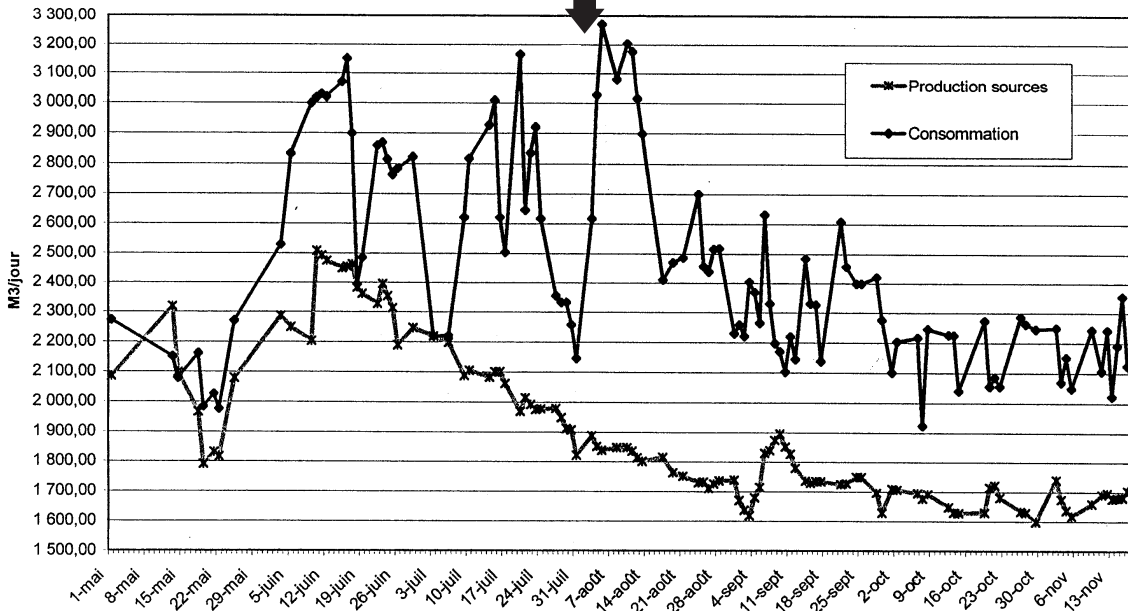


PORTABLE DE LECTURE

Le Syndicat des Eaux de Wintersbourg vient de décider la mise en place de la lecture informatisée des compteurs d'eau. Les compteurs installés depuis 1998 sont équipés de ce nouveau système permettant la lecture du compteur, sans accéder dans la maison. Par la suite, le renouvellement des plus vieux compteurs sera effectué selon un programme de remplacement de tout le parc. L'équipement des compteurs permettra également de vérifier les tentatives de fraude, ainsi que les fuites après compteur. Cet équipement se présente sous la forme d'un module installé sur le compteur.

Pour toute information complémentaire vous pourrez vous adresser à vos délégués locaux (le maire, M. Mathis Francis ainsi que M. Schnitzler Léon) ou au syndicat des eaux à Réding.

COMPARAISON DE L'AMENEE DES SOURCES ET DE LA CONSOMMATION



Comparaison de l'amenée des sources et de la consommation.

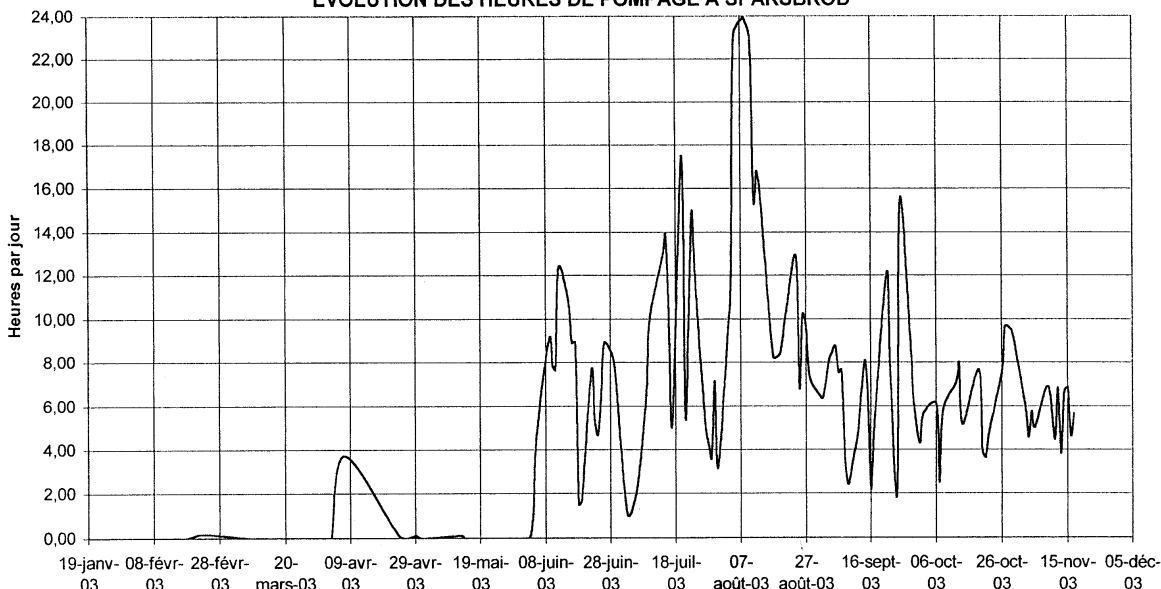
A remarquer :

- Le graphique du bas indique la production des sources

- Le graphique du haut indique la consommation

► la flèche indique le décret du préfet

EVOLUTION DES HEURES DE POMPAGE A SPARSBROD



Evolution des heures de pompage.

A remarquer : la pointe au mois d'août

La surconsommation est compensée par le pompage de la station de secours qui atteint son débit maximum quand la consommation est elle aussi maximum (autre graphique).

LA FORÊT DE SARRALTROFF

La forêt de SARRALTROFF couvre actuellement 208 hectares répartis sur trois cantons :

Le WEYERWALD, d'une superficie de 143 hectares doit son nom à un ancien étang remis depuis en culture.

Ce bois a été pourvu d'un plan d'aménagement en 1757 et les fossés de limites de coupes mis en place à l'époque sont encore partiellement visibles

Notons la présence dans cette partie de la forêt de mardelles, de monticules recouvrant d'anciennes tombes, des ruines d'un ancien château le Heidenschloss et de bornes datant de 1767 (époque du rattachement de la Lorraine à la France)

Le CASTELWALD, en limite avec le ban de Hilbesheim, recouvre 8 hectares délimités en 1750.

Le SARREWALD 57 hectares doit son nom à une forêt privée dont il faisait partie jusqu'en 1816 date à laquelle la commune en est devenue propriétaire suite à un cantonnement de droit d'usage (transformation des droits en propriété sur une partie de la forêt)

Ces deux derniers cantons ont bénéficié d'un plan de gestion à partir de 1835

Jusqu'en 1936 la forêt produit surtout du bois de chauffage ; progressivement un vieillissement des arbres et une régénération par semis permettent la coupe de bois de sciage.

Actuellement un plan d'aménagement de 15 ans (1991-2006) divise la forêt en 19 parcelles dont deux parcelles et demi (1-19-18) doivent être transformées de vieux bois en

semis et le reste exploité en rotation de 4 à 10 ans

Des coupes permettent à la commune de vendre annuellement quelques 500 mètres cubes de bois

De même chaque année des travaux d'entretien dans les jeunes peuplements et sur les routes forestières doivent être réalisés afin de sauvegarder ce patrimoine

La futaie est constituée par les essences dominantes suivantes :

- le hêtre (44%)
- le chêne (40%)
- le charme (10%)
- le merisier, le frêne, l'alisier torminal (5%) et quelques résineux recouvrant un sous bois diffus : érable champêtre, noisetier, viorne, prunelier, et une flore variée : oxalis, anémone stellaire, aspérule odorante...

Vivent également dans ce milieu une faune nombreuse composée surtout de chevreuil, de sanglier, de renard, de lièvre, de blaireau...

De plus en plus cet espace vert devient aussi un lieu de promenade, de cueillette de champignons ou de baies et de loisirs.

Malheureusement ces dernières années la forêt a souffert de graves catastrophes naturelles : tempête, sécheresse, attaque d'insectes qui laisseront des traces pendant de nombreuses années.

Mais faisons confiance à la nature pour guérir les plaies et nous préserver ce magnifique écrin vert.

André Gangloff, chef de triage ONF

A LA PAROISSE

L'histoire de l'année écoulée retiendra trois événements importants qui se sont déroulés dans notre paroisse.

Le premier a été la visite Pastorale de notre Evêque du 26 au 30 avril avec plusieurs temps forts. La messe cantonale à Sarraltroff, la rencontre avec les élus et les conseils de fabrique à Berthelming ainsi que le rassemblement des enfants de chœur à Saint-Ulrich.

Le second fut la semaine des « Missions » avec la communauté des Béatitudes de Nérac. Tous nous nous souvenons encore du Père Sébastien, de Sœur Marie-Odile, de Sœur Marie-Elie ainsi que des quatre séminaristes qui les accompagnaient. Ils nous ont transmis durant cette semaine, leur FOI profonde ainsi que leur enthousiasme communicatif. La fête Dieu du 22 juin a été grandiose et notre église remplie comme jamais. La soirée pizza/flamm du 21 connut un grand succès grâce à eux, aux bénévoles et surtout à notre chorale.



Le troisième s'est déroulé le vendredi 24 octobre où la croix des MJM s'arrêta à Sarraltroff. Cette Croix effectue un périple mondial et accompagnera nos jeunes à Cologne en Allemagne pour leur rassemblement de 2005 avec le Pape.



Afin de pallier la diminution du nombre de prêtres, le projet pastoral diocésain dans sa première orientation invite les paroisses à constituer des communautés. Sarraltroff fait dorénavant partie de la « Communauté du Val de la Sarre » avec Bettborn, Oberstinzel, Dolving, Helling, Gosselming et St Jean de Bassel.

L'objectif de cette communauté est de lutter contre la dispersion de nos forces et l'émiettement de nos communautés provoqués par la baisse de la pratique religieuse. Il nous faut aujourd'hui inventer un nouveau « vivre ensemble » ce qui contribuera à la revitalisation du tissu social de l'Eglise et redonnera vigueur à son témoignage. Néanmoins chaque paroisse gardera son autonomie financière et gèrera son église.

Pour terminer, Monsieur le Curé et le conseil de fabrique remercient tous ceux et celles qui oeuvrent pour le bien de tous. Un grand merci aussi à notre chorale St Michel, sa dirigeante Mme Keller ainsi que les organistes Gaby et Sébastien.

Bonne année à tous

AUTOUR DES ÉCOLES

1) L'organigramme des écoles.

Les effectifs des écoles :

L'école primaire de Sarraltroff scolarise un total de 79 élèves répartis dans les cinq classes comme suit :

- **classe maternelle n° 1** regroupant 15 petits de 2 ans et 3 ans
Enseignantes à mi-temps: M^{me} Elisabeth Amadori et Céline Williams
- **classe maternelle n°2** scolarisant 18 élèves de 4 et 5 ans
Enseignante : M^{me} Marie-Jeanne Schlachter (directrice)
Les enseignantes de maternelle sont assistées de M^{me} Martine Neurhor, aide-maternelle.
- **classe élémentaire n°3** comprenant les CP/CE soit 19 élèves
Enseignante : M^{me} Rita Seyer (directrice)
- **classe n°4** comptant 15 élèves de CE2/CM1
Enseignante : M^{me} Marie-Françoise Klein
- **classe N°5** regroupant les 12 CM1/CM2
Enseignant : M. Laurent Girardin.

2) La vie scolaire.

a) L'informatique à l'école.

Lors de l'année scolaire 2002/2003, les écoles maternelle et élémentaire ont été dotées de matériel informatique acquis par la commune en partenariat avec l'Inspection Académique. Cet équipement a été complété par un scanner et un appareil photo numérique offerts par le Crédit Mutuel de Sarraltroff. Ces nouvelles technologies de l'information, n'ont, hélas, pas pu être exploitées par les enfants de l'école élémentaire, car à peine installés, les ordinateurs ont été dérobés suite à une effraction commise à l'école. Ces moyens de communication seront à nouveau accessibles à l'ensemble de l'école, grâce au remplacement du matériel informatique par la municipalité de Sarraltroff, la mise en réseau des ordinateurs et l'accès à Internet.

Les enfants et les enseignants renouvellent leurs remerciements au Crédit Mutuel ainsi qu'à la commune de Sarraltroff.

b) Les animations.

Au rythme du calendrier, l'année scolaire a été marquée :

En maternelle, par notre spectacle « Si la flûte m'était contée ou l'invitation des enfants à l'opéra » qui s'est déroulée le vendredi 06 juin 2003 à 19h30 à la Salle des Fêtes de Sarrebourg



Tout au long de l'année scolaire, Nicole BRAUN, professeur de chant à l'École Municipale de Musique de Sarrebourg, est venue dans notre classe pour travailler avec nous.

Avec elle, nous avons découvert notre voix : nous avons joué à faire des sons allant du plus grave au plus

aigu, à contrôler la respiration et surtout, à bien chanter en s'écoutant et en écoutant les autres.

En même temps, nous avons aussi découvert « La flûte enchantée » de Mozart. C'est un opéra, l'orchestre joue de la musique et les personnages se parlent en chantant. Ils ont des voix très différentes et nous avons appris à les reconnaître et même à chanter un peu comme eux...

Cette histoire nous a enchantés. Elle est tellement merveilleuse et magique, que les élèves, Moyens et Grands de l'École Maternelle de Sarraltroff et leur maîtresse, Marie-Jeanne SCHLACHTER ont voulu la raconter à leur manière.

En élémentaire par :

La participation des enfants au concours de dessins organisé par la bibliothèque municipale. De nombreux prix ont été distribués dans chaque classe.

- Le spectacle de marionnettes (cycle 2) animé par Fabienne Negri
- La venue d'intervenants extérieurs pour débattre de sujets divers tels
 - le tri sélectif des déchets (cycle 3)
 - le remembrement (cycle 3) avec sortie dans la commune pour l'étude des haies
 - la sécurité routière avec la gendarmerie de Fénétrange
 - la formation des volcans et la vie en montagne avec description de la faune et la flore.

Les sorties :

Les élèves de cycle 3 ont participé à des rencontres sportives organisées par l'USEP

- Journée cross
- Journée foot et athlétisme

Les enfants de cycle 2 ont participé à des tournois de jeux collectifs.

Lors de ces différentes rencontres, qui ont rassemblé de nombreuses écoles du secteur de Sarrebourg nos élèves ont honorablement défendu les couleurs de l'école en remportant des médailles en épreuves individuelles (or en cross) et en épreuves d'équipes (argent en athlétisme et jeux collectifs). Toutes nos félicitations aux jeunes sportifs !

Le cycle piscine a concerné la classe de CP/CE et a fonctionné en mini-cycles de huit séances consécutives à raison de deux séances par semaine.

Toute l'école a participé au parcours culturel organisé par la ville de Sarrebourg. Cette sortie a eu pour cadre les principaux lieux de culture de la ville (musée, bibliothèque, Chapelle des Cordeliers). Au cours de cette sortie, les élèves ont été tantôt spectateurs d'événements culturels mis en place à leur intention (visites thématiques du nouveau musée, spectacles musicaux et théâtraux) tantôt acteurs puisqu'ils ont présenté divers chants, danses, sketches, saynètes à d'autres enfants des écoles environnantes. Enfin, ils ont assisté au spectacle de "La flûte enchantée" de Mozart, présenté par les élèves de l'école maternelle.

Les élèves de CM ont rencontré leurs copains de Mittelbronn avec lesquels ils entretenaient une correspondance tout au long de l'année scolaire.

La sortie de fin d'année s'est déroulée, pour les enfants de CP/CE1 et maternelle, à la ferme du Ritterwald à Schneckenbusch (ferme agréée par l'Inspection Académique et dont une subvention avait été accordée par le Conseil Général).

La fête scolaire.

Le mois de juin a été marqué par la fête scolaire. Grâce à la mobilisation des parents, cette soirée a connu un vif succès et a permis de renflouer avantageusement les caisses de la coopérative scolaire.

Le bénéfice de cette soirée a été partagé entre les cinq classes maternelles et élémentaires et permettra de soutenir les futurs projets des enseignants.

Au cours des prochaines semaines, d'autres occasions de rencontres et de sorties seront données aux enfants des écoles pour des projets collectifs tels que

- le passage de Saint Nicolas dans les écoles début décembre,
- la fête de Noël fixée au 19 décembre prochain,
- les rencontres sportives (USEP)
- les sorties culturelles (théâtre, musique...)

Enfin, une fête scolaire, organisée par les enseignants et les parents d'élèves se déroulera le samedi 19 juin 2004. D'ores et déjà, vous y êtes cordialement invités.

Au seuil de cette nouvelle année, les enfants et le personnel de l'école vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2004.



Les différentes manifestations

Ci-contre et ci-dessous :
Représentation de la flûte enchantée



Ci-dessous : visite de la ferme

Ci-dessous à droite : Les journées USEP



Saint Nicolas à l'école



Fête de l'école

LES CHAUVES-SOURIS* NE SONT PAS DES OISEAUX
CE SONT DES MAMMIFÈRES VOLANTS
QUI ALLAIENT, CHAQUE ANNÉE, UN SEUL PETIT.
ELLES NE SONT PAS DES SOURIS (RONGEURS)
TOUTES NOS CHAUVES-SOURIS D'EUROPÉ
SE NOURRISSENT D'INSECTES. (*OU CHIROPTÈRES)

EN LORRAINE,
 ON COMPTE **19 ESPÈCES**
 DE CHAUVES-SOURIS.

ENVIRONNEMENT

La Reproduction

LA MAISON TRADITIONNELLE LORRAINE OFFRE AUX CHAUVES-SOURIS, POUR LEUR REPRODUCTION, DIVERSES POSSIBILITÉS DE GITES



PIPISTRELLE
 La plus petite de nos chauves-souris, c'est aussi la plus commune en Lorraine. Les mâles chassent près des habitations, même en ville, et gîte dans les trous des bâtiments anciens et modernes.



L'Hibernation

LA LORRAINE NE POSSÉDANT QUE PEU DE GROTTES NATURELLES, LES CHAUVES-SOURIS RECHERCHENT, POUR SURVIVRE EN HIVER, D'AUTRES CAVITÉS OÙ LA TEMPÉRATURE ET L'HYGROMÉTRIE SONT CONSTANTES : ANCIENNES CARRIÈRES, MINES ET OUVRAGES MILITAIRES DÉFAFFECTÉS.

CES MILIEUX SONT INDISPENSABLES À LEUR SURVIE.

PENDANT LA LÉTARIE HIVERNALE, LA TEMPÉRATURE DU CORPS S'ABAISSÉ CONSIDÉRABLEMENT, SI BIEN QUE LES CHAUVES-SOURIS SONT ALORS TRÈS FRAGILES.

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| 1 Sous les tuiles faîtées | 7 Sous les planches d'outils abîmés |
| 2 Sous les tuiles de couverture | 8 Dans les débris d'objets de granges |
| 3 Sous les rebords du toit | 9 Derrière les volets |
| 4 Dans les gares et arêtes | 10 Dans et derrière |
| 5 L'intérieur des portes et fenêtres | |
| 6 Fissures de maçonnerie | |

POUR TOUTES LES ESPÈCES DE CHAUVES-SOURIS DE LORRAINE, L'ACCOMPLISSEMENT A LIEU EN AUTOMNE. LA FÉCONDATION NE SE PRODUIT QU'AU PRINTEMPS SUIVANT, LE SPERME ÉTANT CONSERVÉ PAR LES FEMELLES PENDANT L'HIVER. APRÈS UNE GÉSTATION DE 8 MOIS EN MOYENNE, LE MINUCULE BÉBÉ CHAUVES-SOURIS NAÎT AU DÉBUT DE L'ÉTÉ. À L'ÂGE DE 4 À 8 SEMAINES, IL APPREND À VOLER ET À CHASSER LES INSECTES.



GRAND MURIN
 Habite des charpentes et des toitures de fermes en été, se cache sur de grandes distances de l'entrée du toit en hiver.



GRANDS MURINS EN HIBERNATION DANS UNE ANCIENNE MINE.

La Chasse



POUR LOCALISER LES INSECTES, LES CHAUVES-SOURIS ÉMETTENT DES ULTRA-SONS 1. L'ÉCHO 2. EST PERÇU ET ANALYSÉ INSTANTANÉMENT 3.

SÉRÉTINE
 Vitée des écuries, elle chasse dans les bois, les jardins, les prairies et en grande quantité.

Agissons ensemble

Nous nous sentons tous concernés par les problèmes qui touchent notre environnement !
 Qui n'a pas été révolté par la pollution de l'Erika, les incendies de forêt ou impressionné par la sécheresse de cet été.
 Mais lorsque nous avons éteint nos téléviseurs, que reste-t-il ? que faisons-nous ?
 Nous pouvons tous agir pour protéger notre environnement et cela tous les jours par des actions simples ne demandant que peu de temps et pas d'argent.
 Dans notre village, il y a de multiples jardins; c'est d'eux que je veux vous parler.
 Nos jardins sont si beaux au cours de la belle saison ; malheureusement, en règle générale, ce ne sont pas des endroits où la vie sauvage exulte du fait de l'apport de plantes issues de la sélection (géraniums, thuyas ...), de l'utilisation d'engrais chimiques, de produits toxiques, des tailles et tontes répétées.
 Tous ces méfaits font disparaître de nombreux insectes et petits animaux qui font pourtant le charme de notre campagne.
 Nous pouvons pourtant corriger cette situation néfaste par des actions simples : en créant un petit coin de vie sauvage (2mètres carrés suffisent) où herbes folles et insectes pourraient vivre en paix dans leur milieu d'origine attirant ainsi de nombreux oiseaux et insectes prédateurs(coccinelles etc-) qui nous aideront à lutter contre les ravageurs qui nuisent à nos cultures.
 Ce petit coin de vie verra naître de nombreux papillons qui mangent et vivent sur des plantes sauvages (ex : la grande ortie), attirant les abeilles qui polliniseront nos fleurs et nos arbres fruitiers.
 Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de tout ce que l'on peut faire pour aider la nature à vivre.

Connaître et protéger les chauve-souris en Lorraine

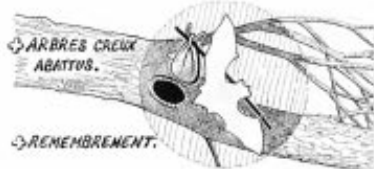
Les causes de disparition

elles sont nombreuses



↳ DÉRANGEMENTS DANS LES GITES DE REPRODUCTION ET D'HIBERNATION

↳ DESTRUCTION DES RUINES



LES CHAUVES-SOURIS SONT LES TÉMOINS VIVANTS D'UNE NATURE EN BONNE SANTÉ. ELLES SONT INTÉGRALEMENT PROTÉGÉES PAR LA LOI. MAIS UNE PROTECTION SUR LE PAPIER, POUR ÊTRE EFFICACE, DOIT ÊTRE ASSORTIE DE MESURES "SUR LE TERRAIN".

Protection

CPEPESC LORRAINE
17, RUE DE TUL
54000 AVAINVILLE
SIGNALEZ LES COLONIES A LA CPEPESC LORRAINE



INFORMER LES PROFESSIONNELS : COUVREURS, MAÇONS, ARCHITECTES, POMPIERS, FORESTIERS, DE L'UTILITÉ DE PROTÉGER LES CHAUVES-SOURIS.



CONCEPTION ET RÉALISATION : PHILIPPE PÉNICAUD © 1991, 2000 et 2003 — Avec le concours de :
C.P.E.P.E.S.C. Lorraine, NEOMYS, Conservatoire des Sites Lorrains, Parc Naturel Régional de Lorraine

Nourrir les oiseaux

Les premiers froids vont bientôt arriver et c'est le moment d'aider les oiseaux à passer l'hiver.

Voici quelques conseils simples:

- Installez dans votre jardin ou sur votre balcon une petite mangeoire (hors de portée de votre chat) où vous pourrez dès les premières gelées mettre des graines de tournesol, de millet, de maïs brisé.
- Vous pouvez pour attirer d'autres oiseaux, disposer du suif de bœuf mélangé à des noix, noisettes ou cacahuètes non salées.
- Si vous disposez d'un peu de place, vous pouvez aussi mettre sur le sol des fruits - pommes et poires qui feront le régal des merles.
- L'idéal est aussi de planter des arbres à baies (aubépine, sureau noir, églantier) qui vous donneront de belles fleurs et fourniront de nombreux fruits pour les oiseaux.
- N'oubliez pas de leur fournir de l'eau pendant les gelées.
- Ne cessez pas de les nourrir une fois que vous avez commencé mais dès les beaux jours, fin février, vous pouvez cesser.
- L'idéal est de leur fournir un abri tout au long de l'année en pratiquant un jardinage biologique.
- Sinon, à quoi cela sert de les nourrir pendant la période hivernale si dès la belle saison on utilise de nombreux produits chimiques qui annulent l'effet des bonnes actions.

Naturellement vôtre !!!

Dresch Gilles

LA DECHETTERIE DE SARREBOURG

Pourquoi

une déchetterie ?

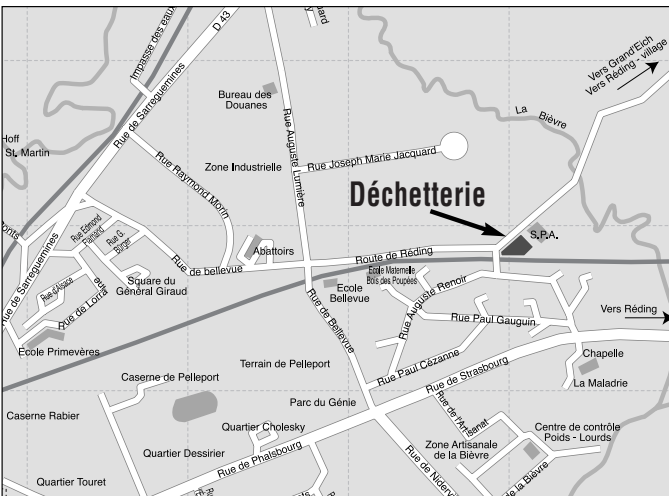
Une déchetterie est une zone gardiennée et clôturée où sont installés des bennes et des conteneurs spécifiques pour accueillir des déchets qui ne peuvent être pris en compte par les collectes traditionnelles des déchets ménagers. A l'avenir, l'ensemble des déchetteries de l'arrondissement sera géré en réseau et accessible à tous.

La déchetterie vise :

- Vous apporter une solution simple, souple et adaptée à vos besoins.
- Optimiser le recyclage par le tri à la source.
- Recueillir et valoriser les déchets en conformité avec la législation en vigueur.
- Préserver votre cadre de vie et protéger aussi votre environnement.
- Lutter contre le développement des déchets sauvages afin de réduire les atteintes à l'environnement.

Où ?

Route de Réding Sarrebourg.



Pour qui ?

Dans un premier temps, la déchetterie est ouverte à tous les habitants de la Communauté de Communes de l'Agglomération Sarrebourgeoise **sur présentation d'un justificatif de domicile**. Vous pourrez accéder aux autres déchetteries de l'arrondissement au fur et à mesure de leur ouverture.

Par ailleurs, l'accès est limité aux véhicules de tourisme et aux véhicules de P.T.A.C. inférieure à 3,5 tonnes.

Quand ?

LUNDI	De 9 h à 12 h / 13 h à 18 h
MARDI	—
MERCREDI	De 9 h à 12 h / 13 h à 18 h
JEUDI	—
 VENDREDI	De 9 h à 12 h / 13 h à 18 h
SAMEDI	De 9 h à 12 h / 13 h à 18 h

Les déchets acceptés

Que deviennent-ils ?



Tout venant, encombrants

(matelas, sommiers, meubles)
→ Centre de stockage.



Ferrailles diverses

→ Acierie → Valorisation matière (métaux, acier).



Gravats, briques, maçonnerie, carrelage

→ Remblais.



Déchets de jardins, tonte, végétaux, tailles de haie ...

→ Centre de compostage → Valorisation organique.



Papiers, cartons

→ Papeterie → Valorisation matière (papiers recyclés).



Huiles moteur usagées

→ Régénération.



Batteries

→ Valorisation énergétique.



Huiles végétales

→ Régénération.



Piles

→ Valorisation.



Déchets ménagers spéciaux : solvants, peinture, produits de jardinage ...

→ Valorisation énergétique.



- Le gardien de la déchetterie vous guide et vous conseille pour vous aider à effectuer correctement les dépôts de vos déchets.
- Chaque benne est destinée à recevoir un type précis de déchets.
- Triez-les au préalable en fonction de leur nature et de posez-les dans les conteneurs appropriés.

SARRALTROFF PAR L'HISTOIRE

RETROSPECTIVE DES ANNÉES 1703 - 1803 - 1903

1703 - Duché de Lorraine – Seigneurie de Sarreck – Curé = Abbé Jacques Brazi

Naissances = 12 (6 filles et 6 garçons). On trouve les noms de famille suivants : Hess, Scheffer, Bregler, Ziger (fils de M. Françoise Zigerin), Lorentz, Gir, Friar Elisabeth (de Goerlingen, baptisée à Sarraltroff par suite d'absence du curé à Hilbesheim), Hauer, Stock, Colson, Hartman (dont les parents sont « hérétiques » c'est à dire protestants), Rubi.

Mariages = 5 dont celui de Buelman Jean Caspar (de Litau en Suisse) et Stadler Catherine (une veuve venue de Suisse).

Décès = aucun décès enregistré.

1803 - Département de la Meurthe – District de Sarrebourg – Curé = Abbé Soleil (qui est rentré de son exil à Amsterdam en 1802), Régent d'école = Eintz Jacques
Maire = Karleskind Dominique puis Stock Jean Pierre.

Naissances = 21 (15 garçons et 9 filles) parmi les prénoms des filles, on a 5 fois celui d'Elisabeth.

Mariages = 3 parmi lesquels celui de Sontag Jacques, Dragon au 13^e régiment de Dragons et celui de Gérard Jean Martin, de Saint Jean de Bassel avec Kauff Agnès.

Décès = 20. On notera celui de Jacques Eintz, maître d'école originaire de Henridorff, veuf d'Elisabeth Klein, fils de André Eintz et de Feyine Marie, cultivateurs à Henridorff. C'est son gendre, Nicolas Muller, instituteur, qui déclare le décès. On notera aussi celui de Antoine Rose mort par noyade (2 ans et ?) fils de Guillaume Rose, maçon et de Elisabeth Louis. Il y a 11 décès d'enfants dont 8 nouveaux-nés ou nourrissons.

1903 - SAARALTDORF – Reischland Elsass-Lothringen – Bezirk Lothringen – Kreis Saarburg (terre d'Empire d'Alsace Lorraine – Région Lorraine, District de Sarrebourg).
Bürgermeister – Maire = Auguste Grosse
Curé = Abbé Landfried
Instituteur = Jean Scholving
Soeur Institutrice = Soudier M. Hedwige

Les délibérations du conseil municipal en 1903 :

Le 25 janvier 1903



Auguste GROSSE
Maire de Sarraltroff de 1896 à 1908

Le maire informe les membres du conseil de l'arrêté du 31.12.1902 N° 654 relatif à la rétribution du secrétaire de mairie et invite le conseil à appliquer les nouvelles dispositions. C'est pourquoi, le Conseil Municipal fixe le salaire annuel du secrétaire de mairie à 350 Marks à compter du 01.04.1903 ; en plus de ce salaire fixe de base, le secrétaire percevra les rétributions annexes suivantes :

- les honoraires, taxes légales pour les extraits des registres civils, du plan cadastral et du livre foncier,

- les honoraires pour les affaires traitées en dehors de la commune de rattachement à savoir ceux relevant de la numérotation des lots de la forêt communale et de l'adjudication du bois de chauffage, ceux relevant de l'inspection des champs destinée à fixer l'indemnisation pour compenser les dégâts liés aux manœuvres de l'armée, ceux relevant des honoraires de recen-

sement de la population.

Mais ne relèvent pas d'une perception annexe par le secrétaire de mairie, car strictement interdits :

- l'établissement des listes d'attente pour la saillie des bêtes par le taureau ou le verrat communal,
- l'établissement des listes d'attribution de la chasse pour la perception des droits de chasse,
- l'établissement de la liste des procès verbaux, la liste des pâturages (par le pâtre communal), la liste des vignes, la liste récapitulative de la capture des taupes, la liste de vente de bois et la liste de l'exploitation des champs et prés communaux.

Ces interdictions sont indépendantes du fait que l'établissement de ces listes touche ou non le budget communal ou que les travaux recensés sont effectués au profit de la commune, de l'état, de l'arrondissement, des syndicats professionnels ou des caisses d'assurance maladie.

En outre sont exclus d'une rétribution spéciale car interdit, l'établissement des listes pour les travaux secondaires que constituent les corvées (fröhen).

Ne relèvent pas de cet interdit et sont donc dédommagés :

- les services rendus pour des activités ne relevant pas de la mairie à savoir : les travaux d'écriture pour la gestion du conseil des pauvres, des hospitalisations, de la caisse d'épargne, de la caisse de prêt, pour les syndicats et assimilés, de même que ceux qui sont rendus pour le service de la cloche (Bürgerglocke) en fait le service d'appariteur = N D R,
- les travaux d'écriture au profit de personnes privées. Par contre, est inadmissible le recouvrement d'honoraires par le secrétaire de mairie pour les démarches d'aide des retraités et les réclamations pour les militaires.

En même temps, il fut décidé que le secrétariat de mairie pouvait être confié à un instituteur après une période probatoire de 6 mois et l'établissement d'un contrat écrit résiliable après un préavis de 3 mois (*suit le texte du contrat fixant la rémunération et les obligations réciproques selon les modalités énoncées plus haut, approuvé par le conseil*).

Le 1^{er} mars 1903

Régularisation au titre de l'année comptable 1902 du vote d'une somme de 300 D Marks pour l'entretien des bâtiments communaux et de 235 Marks de subventions agricoles.

Approbation du compte administratif de 16677 Marks couvrant l'installation de la conduite d'eau.

Les dégâts des sangliers sont évalués à 68 Marks et les autres dégâts à 7,50 Marks.

Le 5 avril 1903

Le maire rappelle les dispositions de l'article 14 de la loi du 21 mai 1836 et des articles 99-106 du règlement général des chemins de 1854 et propose les chemins communaux inscrits au registre des chemins communaux qui, pour l'année 1903 doivent être déclarés comme praticables.

Le conseil municipal donne quitus au maire afin que ce dernier utilise tous les moyens à sa disposition pour y parvenir, notamment celui de réclamer aux propriétaires fermiers, entrepreneurs et artisans... qui empruntent les chemins vicinaux de façon durable ou passagère, leur contribution en fonction du degré d'utilisation et de détérioration de ces chemins, selon la loi. Les chemins sont toutefois déclarés praticables.

Le 19 avril 1903

La taxe pour le bois d'affouage est fixée à 10 Marks.

Le 22 juin 1903

Le conseil municipal, se référant à la nouvelle réglementation des

écoles qui prévoit, dans les communes rurales, la possibilité dans l'enseignement supérieur chez les garçons et les filles, de réduire la présence obligatoire à l'école à 3 matinées du 29 juin au 31 août 1903, vote à l'unanimité cette mesure, en accord avec le comité des parents.

Lors de la même séance, le maire Auguste Grosse reçoit délégation du conseil municipal pour conclure avec l'entreprise Hafner pour la somme de 352,05 Marks au raccordement du Presbytère et des deux bâtiments scolaires en eau potable.

Le conseil municipal mande le maire pour l'achat de tubes et tuyaux pour la pompe des sapeurs pompiers pour 219 Marks. Les travaux de pavage auprès des 2 vieux puits sont concédés à la société Schenk et Roskopf pour 374,31 Marks.

Le 9 août 1903

Le conseil municipal est invité par le chef du district impérial à délibérer sur la mise en route de cours de perfectionnement pendant l'hiver prochain. Le conseil municipal déplore que l'état des finances communales ne lui permette pas de donner suite à cette demande, d'autant plus que la commune a déjà payé 133 % d'impôts supplémentaires. Il constate par ailleurs que la fréquentation de l'école agricole d'hiver ne pose aucun problème aux jeunes adolescents.

Le 7 septembre 1903

Le Kreisdirektor sollicite l'avis du conseil municipal sur le classement de la route de Hilbesheim à Sarraltroff à partir du Km 0,250 de la route d'arrondissement N°125. Le conseil municipal émet un avis favorable sur cette route déjà classée par le décret du 22 mai 1837.

Le 10 septembre 1903

Le conseil municipal estime que le chemin allant de Hilbesheim à Sarraltroff ne doit pas être classé puisque Hilbesheim est relié à Sarrebourg par Sarraltroff et que le projet en question ne permettrait de gagner que 0,5 Km. En outre, cette route serait plus pentue que celle qui passe par Sarraltroff. De plus, les habitants d'ici ne trouveraient aucun intérêt à ce chemin qu'ils n'empruntent jamais.

Le 7 novembre 1903

Peter Geoffroy et Peter Gauthier, restaurateurs, sont désignés comme délégués assermentés pour le problème des champs.

Le 18 décembre 1903

Le conseil municipal prend connaissance d'un projet d'installation de 2 lavoirs qui est refusé car trop coûteux. Il souhaite que les lavoirs en amont du moulin soient divisés en 2 lavoirs longs de deux mètres de part et d'autre du pont et que l'accès ne comporte qu'une marche. Le lavoir en aval du moulin est par contre à confectionner avec 2 marches, d'une longueur maximale de 10 mètres. Le lavoir du Lachgraben, en haut, est à aménager de façon à permettre un usage sur les 2 côtés et sur la même longueur. Le pavage derrière l'écluse de rétention disparaît. En amont de la route du Lachgraben, à une distance raisonnable de

la route passante, il serait souhaitable de construire un mur sur chaque rive avec des pierres de construction étant donné que la partie basse du village (les habitants) est dépendante pendant les crues de la Sarre de l'utilisation de ces lavoirs. Les dépenses de ces 5 lavoirs ne doivent pas dépasser la somme de 2500 Marks.

Le 2 décembre 1903

Peter Sins est reconduit dans ses fonctions au Conseil des Pauvres.

Le conseil municipal refuse d'adhérer à l'Association pour l'assistance aux prisonniers vue que la commune est déjà grevée de dettes.

Le 30 décembre 1903

Le conseil des pauvres se réunit sous la présidence de l'adjoint au maire Joseph Scheffer et approuve la clôture des budgets de l'année 1903 qui se monte en recettes à 926 Marks et en dépenses à 155 Marks. Il fixe le budget primitif 1904 à 29 Marks en recettes et en dépenses.

COMMENTAIRES

Cette année 1903 est intéressante car au travers des fonctions du secrétaire de mairie, nous découvrons les activités du village et particulièrement certaines activités disparues : le taupier, frônen que nous avons décrit dans notre livre sur Sarraltroff.

L'armée allemande, tout comme l'armée française de l'autre côté de la frontière proche, effectuaient de nombreuses manœuvres. On a vu ce qu'il en coûta...

Nous noterons également les faveurs envers les élèves et les parents pendant l'été, période de grands travaux.

A noter aussi la tolérance des allemands par rapport aux lois françaises qu'ils surent conserver pour certaines.

On cultivait la vigne à Sarraltroff encore au début du siècle dernier : dans la rue du Rebberg, où se trouvait la vigne d'Auguste Grosse, sur les bords du chemin qui monte au Sarrewald. La toponymie du Rebberg qu'on trouve un peu partout, témoigne d'une culture bien plus importante de la vigne autrefois.

Le maire Auguste Grosse ne se doutait probablement pas à cette époque qu'il perdrait la vie pendant la guerre du fait de manœuvres en 1916. Il fut mortellement blessé alors qu'il labourait son champ avec son fils près du Kastelwald pendant que l'armée allemande effectuait une manœuvre avec tir à balle réelle par une balle qu'on a dite « perdue »... Son fils qui conduisait le cheval alors que Auguste Grosse, son père, était à l'arrière à la charrue, sentit soudain la course de l'attelage s'accélérer parce que son père venait de s'écrouler dans le sillon tracé, mortellement blessé.

Le service de la cloche a fonctionné jusque vers 1977, date à laquelle il a été abandonné du fait de l'augmentation du trafic routier et donc du bruit résultant qui ne permettait plus d'entendre l'appariteur.

Traduction : Armand Kugler
Commentaires : Bertrand Kugler

Informations pratiques

Le recensement

Un nouveau recensement aura lieu cette année du 15 janvier au 14 février 2004. Il sera effectué par Raphaël FUNAZZI, secrétaire de mairie, et Valérie FUNAZZI. Merci de bien les accueillir.

Pour tous renseignements : Mairie : tél. 03 87 03 17 87

Elections prévues en 2004

Elections régionales : les dimanches 21 et 28 mars 2004

Election européennes : le dimanche 13 juin 2004

PROMENADE EN IMAGES DANS LE PASSÉ

Si vous prenez la rive gauche de la Sarre pour vous rendre par le chemin de pierre de Sarraltroff à Hoff, vous rencontrerez 4 croix.

La première à gauche, avant le pont : érigée en souvenir des parents décédés par leurs fils Didier et Dominique Kaleskind, qui fut maire de 1798 à 1802, puis de 1808 à 1816, se noya accidentellement dans la Sarre (photo 1).



La seconde (photo 2) date de 1792, tout comme la troisième, plus loin (photo 3) dans la Niedermatt.

1792 Nous avons déjà évoqué dans le livre les problèmes posés par cette date, située en pleine tourmente révolutionnaire :

- c'est l'année de l'exil de l'abbé Soleil à Amsterdam
- c'est l'année où le frère Louis Sscheffer prête le serment civique (10 octobre 1792)
- c'est aussi celle où le maître d'école Laurent Kettner rétracte son serment « il ne reconnaît ni liberté, ni égalité, ni vouloir se soumettre à la loi du 15 août » (selon Arthur Benoît (1826-1898) dans le n° 25 du 22 juin 1890 du Messin)



- ce fut aussi une année d'épidémie ; la croix de la Niedermatt présente la particularité qu'elle regarde de côté et non vers l'avant comme elle le devrait

- la quatrième croix est celle de Dellen (photo 4) ; elle marque la limite de l'avancée de l'armée française à Sarraltroff lors de l'offensive du 18 au 20 août 1914 ; les combats ont été rudes (voir l'article sur la tranchée de la mort dans le livre sur Sarraltroff) ; l'armée française, avec des tenues rappelant l'époque coloniale (photo 5) était mal préparée pour un combat où les armes étaient devenues plus meurtrières, notamment l'artillerie (photo 6), on lui avait pourtant promis de se retrouver à Noël à Berlin ; Il y eut beaucoup de morts de part et d'autre dès le début de cette guerre (photo 7) et beaucoup de prisonniers aussi (photo 8) ; ces photos ont été conservées dans la famille de Joseph Grosse (1858-1900) né à Sarraltroff, marié à Maria Feltz (1858-1925) (photo 9).

La guerre se termina, mais une autre s'annonçait.

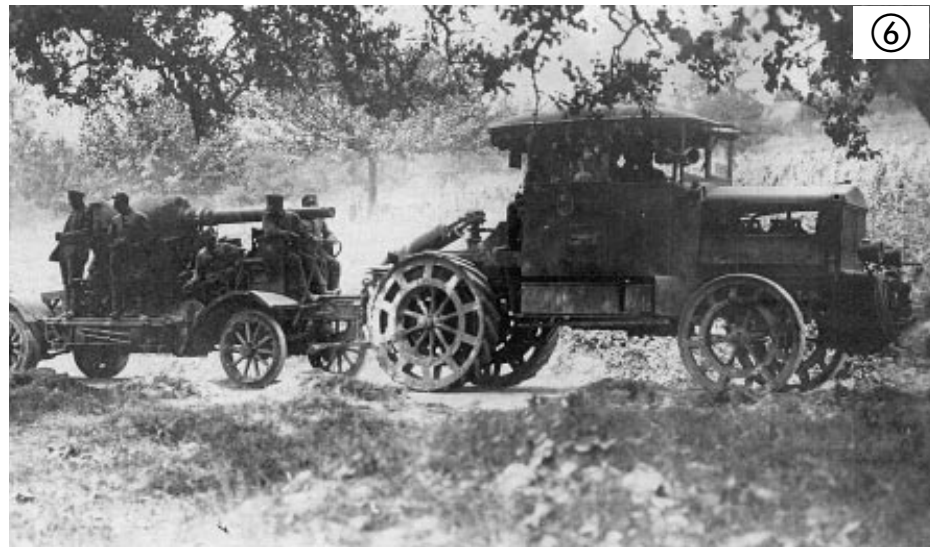
Ici, la « drôle de guerre à Sarraltroff », centre mobilisateur, où les soldats français, en attendant, se rendent utiles dans les travaux des champs avec les chevaux réquisitionnés dans la famille Grosse de Sarraltroff (photo 10).





⑤

Durchmarsch der französischen Kürassiere durch die Langstrasse in Saarburg i.L., am 18. August 1914



⑥



Schlacht b.Saarburg i.L., 18.-20. Aug. 1914
Der Heldenfriedhof.

⑦



ECHOS DE NOS ASSOCIATIONS

Sapeurs Pompiers

Le Corps des Sapeurs Pompiers reste l'une des fiertés de notre petite Commune qu'est Sarraltroff, ainsi qu'une des preuves vivantes que le volontariat est toujours d'actualité. Remercions ces hommes composant cet effectif. Donnant une part de leur temps libre, prêts à intervenir sur bon nombre d'interventions aussi diverses qu'impressionnantes et dangereuses, pouvant mettre le vie en danger et risquer de perdre la vie pour nous, riverains : feu de cheminée, accidents de la route, inondations, nids de guêpes, etc ...

Pensons à ces pompiers ayant participé et peut-être perdu leur vie dans ces feux de forêts dans le Sud de la France ou encore par les nombreuses interventions auprès de personnes ayant souffert de cette terrible canicule qui s'est abattue durant l'été 2003.

Et évidemment, les pompiers américains, plus récemment victimes d'un immense feu de forêts du côté de la Californie.

N'oublions pas les manœuvres de ces Pompiers, leur permettant d'assurer le maintien et d'avoir l'assurance de leur efficacité sur leurs prochaines interventions.

La section des Jeunes Sapeurs Pompiers, a également augmenté son effectif par la venue de nouvelles « recrues » issues du village ou des localités alentour, eux aussi peut-être seront de futurs Pompiers professionnels ou Pompiers volontaires. Ce groupe se retrouve les samedis après-midi pour acquérir les « ficelles du métier » sous la tutelle de Mr Collin Jean-Marie.



. Nous vous sommes reconnaissants de participer à nos manifestations : fête champêtres, les repas dansants, les commémorations...etc

L'Amicale ainsi que les Sapeurs Pompiers vous remercient et vous présentent leurs meilleurs vœux de prospérité et de bonheur pour cette année 2004.

Chorale St Michel



La chorale St-Michel assure chaque dimanche et chaque jour de fête un important service. Ce service, elle entend l'assumer et le poursuivre longtemps encore.

C'est pour cela que je lance un appel à notre jeunesse pour qu'un jour la relève soit assurée.

Cette année, nous avons eu la visite de la Communauté des Béatitudes de Nérac lors de la fête Dieu. Ce fut l'occasion pour nous de partager notre passion du chant et avoir un moment d'échanges particulier.

C'est aussi avec eux que nous avons organisé la fête de la musique. Je remercie tous les bénévoles qui ont contribué à sa réussite.

Je tiens également à remercier tous les choristes, les organistes ainsi que Mme Keller, notre dirigeante, pour leur assiduité aux répétitions et leur disponibilité pour les offices.

Vous souhaitez partager une passion ou vous avez simplement envie de vous détendre, alors n'hésitez pas à vous joindre à nous pour passer ensemble d'agréables moments dans une ambiance conviviale.

Bonne et heureuse année à vous tous.

Le Président

La Section des Anciens Combattants de SARRALTROFF et environs est la plus importante du canton : elle est

aider dans leur devoir de mémoire qui est la mission principale d'une Section d'Anciens Combattants.



forte de 87 membres actifs et de 5 sympathisantes quoique en légère diminution par rapport à l'année dernière en raison du décès de DASTILLUNG Louis, de LIMON Camille et de MAZERAND Joseph.

La Section continue à mener une action toujours aussi dynamique sur l'instigation du Président et de son comité. Toutes les cérémonies patriotiques de l'année 2003 ont été honorées par de nombreuses personnes du village, et des communes environnantes et surtout par les enfants des écoles et les enseignants venus les

Merci aussi aux parents d'accompagner leurs enfants aux cérémonies du Souvenir.

La Section aime aussi se divertir ; elle ne manque jamais d'organiser son après-midi dansant, ses petits repas conviviaux ni l'excursion annuelle qui l'a conduite cette année au Bitcherland.

Il règne au sein de la Section une atmosphère chaleureuse, conviviale, de respect mutuel, d'estime de chacun. La Section souhaite augmenter ses effectifs et elle est toute prête à

accueillir de nouveaux membres : des jeunes et des dames, veuves de camarades décédés.

La porte est grande ouverte.

Le président Willem Albert et son comité vous souhaitent à tous
UNE BONNE ANNEE 2004.

LISTE DES MEDAILLES

DECORATIONS DE L'ANNEE 2003
DE LA SECTION
DES ANCIENS COMBATTANTS
DE SARRALTROFF ET ENVIRONS

Le 8 mai à SARRALTROFF :

- Fichter Ernest
Croix du Combattant
- Hoffer Hugues
Croix du Combattant Volontaire
- Schwartz Bernard
Médaille de la Reconnaissance de la Nation T.R.N.
- Dieffenthaler Joseph
Médaille de la Reconnaissance de la Nation T.R.N.

Le 9 novembre à SARRALTROFF

- BOHN Henri
Médaille de la Reconnaissance de la Nation T.R.N.
- NIVA Charles
Médaille de la Reconnaissance de la Nation T.R.N.
- SCHEFFER Albert
Médaille du Djebel Bronze
- NOUVIER Raymond
Médaille du Djebel Bronze

Comité du Souvenir Français de Sarraltroff

Nos vœux en début d'année sont de deux ordres : assurer la pérennité de l'Association et poursuivre la réalisation de notre mission avec ces trois exigences : conserver la mémoire, intervenir et transmettre. Tous, nous devons être des militants pour aider au rayonnement de notre association, ouverte à tous, dont la seule ambition est de servir la mémoire sans défendre aucun intérêt corporatiste.

Tous, nous devons nous sentir concernés par le recrutement de nouveaux adhérents et d'encadrement. Espérons que 2004 voit s'amplifier notre comité comme en 2003 et les années précédentes. Neuf nouveaux

membres viennent de nous rejoindre parmi lesquels deux jeunes de 16/17 ans, faisons les participer, laissons leur une marge d'initiative.

Notre comité compte actuellement 72 membres. Malheureusement, venons nous de perdre un de nos fervents adhérents avec le décès de notre cher ami Monsieur Louis Dastillung. Le comité adresse à son épouse et à toute sa famille ses très sincères condoléances. Nous garderons de Louis un souvenir vivant et chaleureux.

En 2003, notre comité a participé avec son drapeau en tête à une vingtaine de manifestations patriotiques et cérémonies du souvenir.



Stèle extérieure de l'église à rénover

Il convient de souligner qu'à mesure que le temps passe, le Souvenir Français deviendra le pivot de ces cérémonies.



Cérémonie à la tombe du sous-lieutenant Petermann dans la forêt de Voyer

Le bilan des manifestations auxquelles nous étions présents s'établit comme suit pour cette année : congrès départemental de Woippy, Cérémonie Armistice du 8 mai à Sarraltroff et à Sarrebourg, Souvenir aux Morts de la Police et Dien Bien Phu à Sarrebourg, Souvenir aux Morts des sapeurs pompiers à Sarrebourg, Journée des déportés à Sarrebourg, Passation du commandement au 1^{er} RHC de Phalsbourg et au 1^{er} RI de Sarrebourg, Appel du 18 juin par le Général de Gaulle, Cérémonie du Souvenir au Général FRERE au camp de concentration de Schirmeck, Cérémonie Franco Allemande des sous officiers de réserve au monument bavarois à Réding Tinkelberg, Fête Nationale du 14 juillet à Sarrebourg, Quarantième Anniversaire de l'entente Franco-Allemande, rencontre avec les anciens combattants allemands au cimetière militaire de Plaine de Walsch, Hommage au Sous Lieutenant Petermann (photo en forêt de Voyer), cérémonie des Portes Ouvertes au 1^{er} RI de Sarrebourg, Journée d'information spécifique au 1^{er} RI destinée aux associations patriotiques, 26^{ème} anniversaire de la translation des cendres du soldat inconnu d'A F N (messe et cérémonie à Loudrefing, Assemblée Générale du comité d'entente des associations patriotiques avec information sur la déontologie du porte drapeau, Cérémonies de l'Armistice du 11 novembre à Hilbesheim, Sar-

raltroff et Sarrebourg, 59^{ème} anniversaire de la libération (20 novembre 1944) et cérémonie à la

Stèle José CAJA à Sarrebourg-Hoff, Cérémonie à l'occasion de l'inauguration de la stèle érigée à Lafrimbole à la mémoire des anciens de la 2^e D B tués les 19 et 20 novembre 1944. Outre cet effort de participation à ces diverses cérémonies et manifestations patriotiques, c'est dans le même esprit que le voyage scolaire sur les lieux de mémoire de Verdun avec les enfants de l'école de Hilbesheim a été réalisé avec la satisfaction des



L'école de Hilbesheim au départ pour Verdun

enseignants, des accompagnateurs du Souvenir Français et des enfants. Mais, là encore, privilégions les communes qui ont un lien avec le Souvenir Français. Pour les autres, lorsqu'elles auront un délégué commu-

nal, quelques adhérents en mesure de participer à la quête nationale du 1^{er} novembre, nous pourrons alors mieux agir avec elles.

Il ne s'agit pas de financer des voyages d'agrément, ou des voyages organisés par des enseignants, qui eux-mêmes ne participent jamais à une cérémonie patriotique avec leurs élèves et dont l'objet a un rapport lointain avec la mémoire.

Pour 2004, le Souvenir Français envisage la rénovation des deux stèles érigées en souvenir des enfants de Sarraltroff tombés lors de la Première Guerre Mondiale. Ces stèles se situent de part et d'autre de l'entrée extérieure de l'église.

N'oublions pas que l'essentiel de nos ressources provient de la quête du 1^{er} novembre et des cotisations de nos adhérents.

Arrivant au terme de mon exposé, je tiens à dire ma confiance et mes remerciements à tous les membres du Souvenir Français. Mes remerciements vont particulièrement aux membres du conseil de l'association et bien évidemment au porte drapeau titulaire et suppléant.

Un grand merci également aux personnels enseignants, à la musique et à la chorale Saint Michel pour leur dévouement.

Bonne Année 2004 à toute la population,

*Le Comité du Souvenir Français et son Président,
Robert Beauvais*

Sports Réunis de Sarraltroff

Nous sommes à quelques mois de la Coupe d'Europe des Nations pour laquelle s'est brillamment qualifiée notre équipe nationale. A l'opposé de nos stars footballistiques, notre club ne conjugue que l'amour du ballon, des plus jeunes au plus anciens.

Pendant la saison 2002-2003, nos quelques 80 licenciés nous ont fait passer par toutes les émotions. Nos équipes de jeunes ont apporté beaucoup de satisfaction. La plus représentative d'entre elles, est l'équipe des Moins de 18ans (photo ci-après), qui a terminé 1^{ère} de son groupe, et a ainsi pu accéder à l'échelon supérieure. Ce résultat a pu être obtenu par nos joueurs, grâce à la coopération des joueurs des clubs de Hilbesheim, Lixheim et Brouviller. Les plus petits aussi exercent aussi leur talent sur les terrains du canton. Pour la saison 2003-2004, une dizaine de jeunes du village ont intégré les effectifs déjà en place, et viennent apporter leur contribution. La mauvaise surprise est issue du groupe Senior qui a frisé la correction. Bien qu'ayant pour objectif de bien figurer dans le classement de son groupe, l'équipe première a terminé 8^{ème} de son groupe de 10 clubs. Le pire a été évité, puisque l'une des deux dernières places aurait envoyé le club en 3^{ème} division.

Afin de bénéficier de l'enthousiasme et de la réussite des plus jeunes, les groupes des Moins de 18ans et des seniors ne font plus qu'un, notamment par les entraînements en commun, et l'intégration de quelques éléments dans l'effectif des équipes A et B. Cette association a jusqu'à l'heure où je vous parle, porté ses fruits, puisque l'équipe première n'a pas encore connu la défaite (seulement 2 matchs nuls pour 5 victoires à la mi-



Equipe des Moins de 18ans - Saison 2002-2003

novembre), ce qui nous fait pointer à la deuxième place et un avenir plein d'idées et de motivation. N'hésitez pas à venir nous apporter votre soutien le dimanche après-midi.

Bien sûr, il n'y pas que l'aspect sportif au sein de notre club. Il y a aussi l'aspect financier, régulé par la réussite de nos manifestations. Cette année encore, vous avez été nombreux à contribuer à la bonne santé de notre club, au vu de votre participation à nos diverses fêtes. Que ce soit à la Foire à la Brocante, bien arrosée cette année, à laquelle plus de 100 exposants ont pris part, ou à nos soirées Pizzas-Flamms de mai et de septembre, votre soutien nous a permis d'investir comme chaque année dans bon nombre

d'équipements qui viennent agrémenter la vie de nos joueurs.

La commune n'a pas été en reste, vu que nous pouvons utiliser un parking pour recevoir en toute sécurité les clubs qui viennent participer aux rencontres de football sur notre terrain municipal. Depuis cet automne, le club house a connu une extension qui nous permet d'accueillir en tout confort les 3^{ème} mi-temps. La conjugaison des moyens avec la main d'œuvre de nos membres nous aide à préparer l'avenir dans de bonnes conditions.

Pour cette nouvelle année, nous ne pouvons que souhaiter que nos résultats continuent dans le bon sens.

Bonne année à tous.

Gymnastique Volontaire

La gymnastique volontaire rassemble tout au long de l'année des licenciés de tous âges et l'on aimerait dire de tous sexe (mais il semblerait que ces messieurs aient peur de faire marcher leurs abdos.) Les activités de la gymnastique sont assurées par Mme SCHAEFFER Nicole.

A chaque séance elle nous propose divers exercices plus ou moins difficiles mais on en ressort toujours plus détendus et plus sereins.



Les activités pour la saison 2003/2004 sont :

Gymnastique d'entretien	Renforcement musculaire
Activités ludiques	Assouplissements
Travail de coordination	Step
Cardio-funk	

Deux séances par semaine sont proposées, une le lundi à 20h et une le mercredi à 18h30.

Chaque séance dure 1 heure et se déroule sous le préau de l'école.

La séance du lundi est réservée surtout aux adultes et la séance du mercredi est réservée aux ados ; mais nombreux sont les adultes qui y participent.

Il arrive que par beau temps les séances se déroulent en plein air au stade ou en sortie vélo.

Cette année lors de la fête du village, la gymnastique volontaire a assuré la traditionnelle aubade en coordination avec la musique de Sarraltroff et nous vous remercions pour votre générosité.

Au mois d'avril, la Gymnastique Volontaire organisera une marche populaire, nous espérons que vous serez nombreux à venir participer.

Toute notre équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2004.

Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié est disponible pour les passions qui ont animé notre vie, mais que nous ne pouvions assouvir par manque de temps. Aujourd'hui donc, nous pouvons nous adonner à ces passions qui nous aident à mieux vieillir. S'adonner à une passion présente plusieurs intérêts individuels et collectifs tels que : le bien-être psychique et corporel, l'entretien de la mémoire par la pratique des jeux de cartes et des jeux de société ; la gymnastique douce et la danse entretiennent le corps et l'esprit. La transmission et l'échange du savoir, l'entretien de la mémoire sont favorisés par des rencontres inter-associations, de petits voyages et des sorties qui permettent de voir le développement et l'activité d'une région, et bien sûr, incitent à d'autres découvertes. Tout cela assure le bien être de tous.

Le club totalise actuellement 72 membres. Malheureusement, nous venons de perdre deux membres fervents et présents depuis la création du club en 1984. Il s'agit de Madame Anne Gassmann et de Monsieur Louis Dastilling. Les membres du club adressent aux familles et surtout au conjoint des défunts, Monsieur Auguste Gassmann et Madame Yvonne Dastilling, toujours présents et actifs, leurs plus sincères condoléances et leur amical soutien dans cette dure épreuve.

LE BILAN DES ACTIVITES DU CLUB EN 2003

9 janvier : Fête des Rois,



24 janvier : Assemblée Générale avec la participation de Monsieur l'Adjoint au Maire, Léon Schnitzler et de Monsieur l'Archiprêtre Serge Houpert,
20 février : Loto,



*Noces d'or des époux Gassmann René et Anne (à gauche)
Noces de diamant des époux Thiry Arthur et Marie-Thérèse (à droite)*

3 avril : Concours de belote inter associations,
22 mai : Excursion = visite du Musée de Phalsbourg, repas asperges à Schwindratzheim et visite d'un élevage de chèvres à Nordheim,
19 juin : repas de midi = Pizza Flamm = dernière réunion avant les vacances d'été,
18 septembre : reprise des réunions,
9 octobre : reprise de la gymnastique douce,

30 octobre : le club a la grande joie de fêter les noces d'or de Monsieur et Madame René et Annie Gassmann, et les noces de diamant de Monsieur et Madame Arthur et Thérèse THIRY. Nos meilleurs vœux de bon-

heur et de santé les accompagnent.
13 novembre : sortie repas au Restaurant du Lac Vert à Mittersheim,
14 décembre : repas de fin d'année et de Noël.
Le dimanche de la Fête Dieu, nous avons installé un autel vivant en l'honneur de Saint Antoine.

AUTRES ACTIVITES :

La section de gymnastique douce créée fin 2002 compte actuellement 20 membres. Dirigée par la dynamique animatrice Madame Nicole Schaeffer, cette section fonctionne, à la satisfaction de tous les participants, tous les deuxièmes jeudis intercalés entre les réunions récréatives du club, entre 14 heures et 15 heures.

Notre Club est donc bien présent et actif comme vous le constatez.

Bonne Année 2004 à tous les membres du Club ainsi qu'à toute la population de Sarraltroff.

*La Présidente,
Madeleine BEAUBAIS.*



2003 restera gravée dans nos mémoires comme l'année de la canicule. Vivons nous le début des modifications climatiques tant annoncées

tombent. Pour ceux-là, on peut espérer qu'ils repartiront l'an prochain car la chute précoce des feuilles les a mis à l'abri d'une



par certains ou bien n'est ce qu'un accident ?...

Nous avons constaté cette année :

- tout d'abord en début d'année, des floraisons stoppées dans un premier temps par les gels printaniers mais qui, chez certains ont été suivies d'une seconde, pleine d'espérance, notamment sur les arbres à noyaux comme le quetschier ou le mirabelier. Mais les variations individuelles furent cependant importantes.
- Ensuite, une absence de pluie à partir du mois de mai, avec un mois de juin chaud et une température qui n'a cessé de monter pour frôler les 41° C à l'ombre en août.
- Au potager, les tomates ont été atteintes de la nécrose apicale (noircissement de la base du fruit), due à une irrigation irrégulière ou trop faible. Sur certains plants, on a constaté, côté soleil, une grosse tache blanche indurée d'insolation témoin de la brûlure par les rayons du soleil. La tomate est une plante de pays chauds certes, mais chaud et humide surtout. Oignons et échalotes ont parfois ressuyé à même le sol.
- Du côté des pelouses, les gazons sont devenus secs dans biens des cas ; ils reverdisent car nous avons eu quelques orages en août mais dans bien des cas un nouveau semis sera indispensable.
- Du côté des arbres et des arbustes caduques : l'automne est venu avant l'heure, les feuilles sèchent et

déshydratation plus prononcée. Pour ceux qui auraient séché sur place, il faut gratter le bois sous les brindilles et voir si les tissus sont encore vivants dessous. Au cas où une partie des rameaux aurait séché, il faut tailler jusqu'au bois sain. Beaucoup d'entre nous ont constaté que les branches étaient devenues cassantes, notamment sur le quetschier, souvent très chargé de petits fruits qui ont eu du mal à mûrir, à cause du manque d'eau et de sève. Il faudra effectuer des coupes franches pour limiter l'installation de maladies et rééquilibrer le port de l'arbre aux endroits blessés par les cassures.

- Pour les conifères, nous constatons à l'automne un phénomène de brunissement. Que faut-il faire ? Attendre et espérer. Il faut aussi faire un apport d'azote et arroser les haies.

Alors que faire l'an prochain ?

Prévoir la survie par le paillis ou le paillage quelque soit la situation. Nous avons constaté que les plantes qui ont le mieux résisté sont celles qui ont été irriguées de temps en temps, ou dont la zone racinaire a été protégée : c'est le mulch. Que peut-on utiliser ? Les broyats de branches, des écorces, des paillettes de lin, du gravier blanc au jardin d'ornement. Mais il faut une épaisseur suffisante : 10 à 15 centimètres à l'aplomb de la couronne.

Pour aider au redémarrage au printemps, il faut aérer le sol au pied des

jeunes arbres et apporter deux pelles de compost au mètre carré, sur un rayon de 2 mètres, couverts par 10 centimètres de mulch.

Faut-il utiliser un paillage en plastique noir ? La question se pose car ceux qui en ont utilisé côté sud ont vu leurs plants griller car le noir capte la chaleur. Il convient donc de l'éviter dans certaines expositions. Peut-être faut-il aussi revoir l'espacement des plantations au potager. Planter plus serré pour éviter l'évaporation. Choisir aussi des variétés non seulement adaptées à la chaleur mais convenant à l'exposition choisie : sur une terrasse exposée plein sud, il faudra faire attention à choisir soit des vivaces de soleil ou carrément des plantes méditerranéennes... Une satisfaction : nous avons pu constater que les plants de géranium (zonal ou lierre), ont mieux supporté la chaleur, contrairement à beaucoup de légumes, arbres, arbustes ou pelouses. Les arbres à porte greffe faible de type M9 sont plus fragiles car le système racinaire est peu développé mais c'est aussi eux qu'on peut le mieux protéger.

Donc retenir cela :

- le paillage permet d'économiser jusqu'à 50% d'eau !
- on peut avoir intérêt à installer une récupération d'eau,
- quand on arrose les arbres, il faut arroser à l'aplomb de la couronne et non au tronc, c'est-à-dire là où se trouvent les racines,
- biner régulièrement = un binage vaut, dit-on, deux arrosages,
- utiliser des canisses pour ombrer châssis et verrières et ventiler.

Ceci dit cette année fut une année exceptionnelle quant à la qualité et parfois l'abondance des fruits, plus petits parfois, mais combien sucrés et savoureux.

Nous connaissons les effets du froid mais pas ceux d'une canicule de cette intensité. Nous verrons l'année prochaine pour savoir car la nature possède peut-être des capacités d'adaptation que nous ne connaissons pas et cette canicule nous permettra d'approfondir nos connaissances sur les effets de la canicule sur notre végétation.

Au nom de la Société d'Arboriculture, Bonne année 2004.

Bertrand Kugler

Activités 2003

1. C.L.S.H.

Comme pour l'année 2002, nous avons organisé, pour les vacances de février 2003 une session, consacrée à l'école du cirque et animée par l'équipe de culture et liberté du secteur de Sarrebourg et un encadrement local. Cette session a été fréquentée par 22 enfants, dont la majorité est originaire de Sarraltroff.



Pour 2004 nous envisageons l'organisation de deux séjours. Le premier devrait se dérouler durant la deuxième semaine des vacances de février soit du 16 au 20, le second durant le mois de juillet. Deux thèmes sont également retenus, l'art du cirque pour février et le théâtre pour juillet. Mais la réalisation de ces sessions est fortement liée à la disponibilité d'un encadrement qualifié, ce qui avec les nouvelles mesures éditées crée un vrai problème. De plus le peu d'engouement constaté auprès des parents d'enfants, bénéficiant de ces activités, pour accompagner ces sessions, font que les membres de foyer sont à même de se faire du soucis pour la pérennisation de ces activités.

Malgré ce pessimisme, toute l'équipe du foyer vous souhaite à tous une bonne, belle et fructueuse année 2004.

SCHNITZLER Léon

Donneurs de Sang

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES
DE SARRALTROFF - GOERLINGEN - OBERSTINZEL

BILAN DE L'EXERCICE 2003

- Collecte du 10/01/2003 à SARRALTROFF : 55 dons (dont 1 « premier don »)
- Collecte du 21/03/2003 à SARRALTROFF : 58 dons (dont 2 « premier don »)
- Collecte du 04/07/2003 à GOERLINGEN : 46 dons (dont 4 « premier don »)
- Collecte du 17/10/2003 à SARRALTROFF : 63 dons (dont 1 « premier don »)

Lors de notre assemblée générale du 10 octobre 2003, les donateurs suivants ont été honorés

MEDAILLE DE CHEVALIER DE L'ORDRE DU MERITE DU SANG

Jean Marie COLLIN

MEDAILLE OR

Marlène	JACOB
Francis	MATHIS
Gabriel	MAZERAND
Gérard	METZGER
Alain	ROOS
Jean Marie	SCHOLVING
Marie Antoinette	SCHOLVING
Michel	WIRIG

MEDAILLE ARGENT ETOILE

Geneviève	GASSMANN
Isabelle	METZGER
Suzanne	MUNCH
Jean Pierre	SCHAEFFER
Pascal	WAGNER
Christine	WEINACKER

MEDAILLE ARGENT

Vincent	BAILLY
Vanessa	BALLWEG
Sonia	HACQUARD
Marie Christine	HEIN
Marie France	HENRY
Fabien	KALK

Olivier	KERN
Régis	MAZERAND
Jean Michel	NOCAUDIE
François	PIERRE
Alain	SCHWARTZENBERGER
Yvonne	STEINLEITNER
Francis	STUTZMANN

DATES DES COLLECTES 2004

- 09/01/2004 à SARRALTROFF
- 13/03/2004 à SARRALTROFF
- 02/07/2004 à GOERLINGEN
- 08/10/2004 à SARRALTROFF

Venez nombreux offrir votre sang lors des collectes à venir, le meilleur accueil vous sera réservé.

L'Amicale tient à remercier l'ensemble des donateurs pour leur participation aux collectes, les Maires des Communes de SARRALTROFF, GOERLINGEN et OBERSTINZEL et l'ensemble des habitants pour leur soutien. Bonnes fêtes de fin d'année à tous

Le Comité



Album souvenir



Noces de diamant des époux
Thiry Arthur et Marie-Thérèse née Bregler



Bon anniversaire à Mme Geoffroy Hélène née Wagner
pour ses 85 ans



Bon anniversaire à Mme Geoffroy Hélène née Wagner
pour ses 85 ans



Bon anniversaire à Mme Friang Cécile née Mazerand (au centre)
pour ses 85 ans

✿
Bon anniversaire à Mme Bernier Gaston
pour ses 85 ans
✿



Inauguration de la foire à la brocante et des vieux métiers



Cérémonie du 11 novembre

le Crédit Mutuel vous souhaite de

joyeuses
fêtes

et une

bonne
année
2 0 0 4

Crédit Mutuel

LA banque à qui parler

www.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Etangs et Deux Provinces

1, rue Maréchal Leclerc - 57930 Fénétrange - Tél. : 03 87 07 60 63 - Fax : 03 87 07 52 85

Agences à : Sarraltroff - Mittersheim - Baerendorf - Langatte - Gosselming - Romelfing

E-mail : 05520@cmcee.creditmutuel.fr